

RD-CONGO



300 FC/200 CFA

N° 3422 - MARDI 5 FÉVRIER 2019

## EVASION FISCALE

# Dix-sept millions de dollars perdus dans les flux téléphoniques

Les premières indications fournies par les organes internationaux de référence sur les pertes mensuelles de l'Etat congolais sont disponibles. Le constat reste accablant. Dès la réception du rapport, le ministre des Postes et télécommunications, Emery Okundji, a évoqué la nécessité de « faire la chasse aux fraudeurs et de mobiliser

les recettes indispensables au bon développement du pays ». Les évaluateurs ont laissé entrevoir « un système de fraude généralisé » dans ce secteur. Et la situation est facilitée par l'application du système déclaratif qui autorise les fraudes et autres omissions, martèle une frange des experts gouvernementaux. [Page 4](#)



Un téléphone mobile

## AVANTAGES AUX ANCIENS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

## L'Acaj accuse, Bruno Tshibala se défend

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) balaie d'un revers de main les arguments brandis par le ministre délégué près le Premier ministre sortant, Tshibangu Kalala, pour justifier la légalité et la moralité des décrets n°18/038 et 18/039 accordant des avantages aux anciens membres du gouvernement. S'agissant de l'argument de la primature qui parle d'« une petite pension reconnue aux anciens membres du gouvernement »,

l'Acaj rappelle que les avantages sociaux ou le pécule de pension des anciens membres de l'exécutif national sont du domaine de la loi et non d'un acte réglementaire d'un Premier ministre (art. 95 de la Constitution). LONG demande l'annulation de ces décrets car, dit-elle, non seulement ils violent la Constitution mais, surtout, ils ont été pris dans des conditions suspectes.

[Page 4](#)

Tshibangu Kalala, Ministre délégué près le Premier ministre sortant

## SANTÉ

## Kinshasa autorise la vente d'un médicament contre la maladie du sommeil

Le fexinidazole, premier traitement entièrement par voie orale contre les deux phases de la trypanosomiase, contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'éliminer cette maladie tropicale négligée, fatale et endémique en Afrique, à l'horizon 2020, indique un communiqué du 30 janvier, de l'entreprise pharmaceutique française Sanofi qui a développé le produit. Le fexinidazole est approuvé en RDC à raison d'une prise par jour pendant dix jours pour le



Le fexinidazole

traitement de la trypanosomiase humaine africaine ou maladie du sommeil causée par le parasite *trypanosoma brucei* gam-

biense (la forme la plus fréquente, qui se retrouve dans les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale). [Page 3](#)

## EDUCATION

## La Lizadel plaide pour la gratuité de l'enseignement fondamental



Des élèves dans une rue à Kinshasa

Préoccupée par la question, la Ligue de la zone Afrique pour la défense des droits des enfants et élèves (Lizadel) invite Félix Tshisekedi à s'exprimer sur la gratuité de l'enseignement fondamental. C'est ce que l'on peut retenir de la déclaration faite le 1er février, devant la presse, par le président de la Lizadel, Joseph Godé Kayembe. Cet activiste de droits des enfants et des élèves a, dans sa déposition, recommandé au chef de l'Etat qui a mis un accent particulier sur la réforme du système éducatif, lors de son discours d'investiture, de prendre des initiatives importantes, en attendant la mise en place du gouvernement. [Page 5](#)



## ÉDITORIAL

## Guerre froide

**A**u fil des mois et comme il fallait malheureusement s'y attendre, la compétition stratégique s'accélère entre les superpuissances. La sortie, ce week-end, des Etats-Unis du Traité sur les armes nucléaires de portée intermédiaire signé avec la Russie, au lendemain de la Guerre froide, dans les dernières années du siècle précédent, en a apporté la confirmation de façon spectaculaire. Et même si ce retrait ne signifie pas qu'un conflit ouvert pourrait opposer ces deux «Grands» dans les temps à venir, il témoigne d'une méfiance réciproque qui devient pour le moins inquiétante.

Pour dire ou écrire les choses de façon claire, nous assistons en réalité à une résurgence de la Guerre froide qui rappelle de bien mauvais souvenirs à l'ensemble de la communauté internationale. De bien mauvais souvenirs, d'abord, parce que cette compétition faillit provoquer un nouveau conflit mondial avec l'emploi d'armes de destruction massive qui aurait dévasté une bonne partie de la planète. De bien mauvais souvenirs, ensuite, parce qu'elle se traduit sur les cinq continents par une compétition politique, diplomatique, économique qui ralentit fortement la progression des pays émergents.

Alors que la communauté humaine augmentera de près d'un tiers dans le siècle où nous vivons et que cette progression ne fera qu'accélérer la dégradation climatique qui menace notre existence, la relance d'une guerre froide entre les grandes puissances ne peut avoir que des effets destructeurs. Même si elle ne se traduit pas par des guerres ouvertes en Amérique, en Europe, en Asie, elle aura comme conséquence inévitable un ralentissement de la croissance et surtout une poursuite de la dérive environnementale que la Terre tout entière finira par payer au prix fort.

Tout bien réfléchi, le temps est donc venu pour le Tiers-Monde de faire entendre sa voix sur la scène internationale comme il s'y employa avec succès à partir des années cinquante du siècle précédent. Et, bien entendu, il revient à l'Afrique, qui est le continent le plus peuplé et potentiellement le plus riche de la planète, d'agir pour convaincre les Grands de résoudre pacifiquement les différends qui les opposent. En avons-nous conscience ?

*Les Dépêches de Brazzaville*

## ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE

## L'Ordre des architectes apporte son soutien à Félix Tshisekedi

Dans leur message de félicitations au président de la République, les architectes du Congo se disent disposés à l'accompagner tout au long de son mandat.



Des architectures de la RDC regroupés au sein de l'ONA

L'Ordre national des architectes (ONA) de la République démocratique du Congo n'est pas resté en marge des institutions qui ont félicité le nouveau chef de l'Etat suite à son élection, le 30 décembre dernier, et son investiture le 24 janvier.

« Son Excellence M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, président de la République démocratique du Congo, au nom du mien et de tous les architectes congolais réunis au sein de l'Ordre national des architectes, saisissons l'occasion de votre brillante élection à la présidentielle du 30 décembre 2018, pour vous présenter nos félicitations et nous témoignons ainsi notre total soutien », indique la corporation des architectes de la RDC, dans un message signé par son président, Brunel Joseph Gibale Leki Kananga. « Monsieur le président de la République, point n'est besoin de vous rappeler l'importance d'un architecte dans un pays comme un élément moteur de développement, surtout pour

notre pays, la République démocratique du Congo, où beaucoup d'efforts sont à fournir pour une réelle prise en compte de nos capacités à mieux participer à ce développement tant attendu », enchaîne la correspondance.

L'ONA se dit directement interpellé par le voeu du nouveau chef de l'Etat de reconstruire davantage le pays, exprimé dans son discours d'investiture. « Nous nous sentons fortement interpellés en tant qu'experts nationaux et fils du pays couverts par la loi n°18/034 du 13 décembre 2018, et sous votre protection contre toute intrusion extérieure et étrangère dans notre domaine. Que Dieu de l'Eternité, dispensateur de toute vie, dirige vos pas en vue d'un Congo fort et prospère », soulignent, en guise de conclusion de leur message à l'endroit du président de la République, les architectes.

Pour rappel, l'ancien président Joseph Kabila a promulgué, le 13 décembre 2018, la loi définissant

les conditions générales de l'organisation de l'ONA, auparavant Société des architectes du Congo qui fonctionnait sur la base du décret du 16 décembre 1959 portant protection du titre et réglementation de la profession d'architecte au Congo belge. Ce décret s'est avéré inadapté au fil des décennies. Selon son président, Brunel-Joseph Gibale Kananga, l'ONA a pour mission première de protéger des personnes et des biens dans l'industrie du bâtiment, indispensable à la meilleure organisation des architectes tant Congolais qu'étrangers exerçant en RDC. « Cet ordre est le gage de la meilleure prise en charge de leur profession en garantissant une meilleure qualité des travaux au bénéfice de la société », déclarait-il lors d'une intervention dans la presse au sujet de cette structure qui se rend disponible pour accompagner le chef de l'Etat dans sa lourde tâche de bâtir la nation congolaise.

*Martin Engyimo*

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE** Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : [www.brazzaville-adiac.com](http://www.brazzaville-adiac.com)

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

**Rédacteur en chef** : Guy-Gervais Kitina,  
**Rédacteurs en chef délégués** : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
**Service Société** : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
**Service Politique** : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

**Service Économie** : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

**Service International** : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
**Service Culture et arts** : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
**Service Sport** : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya  
**ÉDITION DU SAMEDI** : Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

**Rédacteur en chef** : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Engyimo

Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : [imp-bc@adiac-congo.com](mailto:imp-bc@adiac-congo.com)

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
[www.lesdepêchesdebrazzaville.com](http://www.lesdepêchesdebrazzaville.com)  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél.: 06 700 09 00 /  
Email : [regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr)  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault



## CABINET DU CHEF DE L'ETAT

# François Beya nommé conseiller spécial en matière de sécurité

**Connu des milieux de renseignement, le nouveau promu n'est plus à présenter pour avoir passé près de douze ans à la tête de la direction générale de migration sous le règne de Joseph Kabila.**

Le cabinet de Félix Tshisekedi est en train de prendre forme petit à petit, avec la série des nominations qui se poursuit. Après le Pr Désiré-Cashmir Kolongele Eberandei de l'Université de Kinshasa et avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe nommé récemment directeur de cabinet adjoint en charge des questions juridiques, politiques et administratives, c'est au tour de François Beya Kasonga d'être promu conseiller

spécial en matière de sécurité au cabinet du chef de l'Etat. Un choix judicieux qui cadre avec l'ambition du nouveau président d'humaniser les services de sécurité souvent indexés comme tortionnaires des citoyens, estiment plusieurs analystes. Dans la perspective de la restauration de l'Etat de droit qui compte parmi les grands chantiers du nouveau pouvoir, cette désignation est plutôt bien vue au regard du profil de

l'homme réputé plus modéré que son prédécesseur.

Du Conseil national de sécurité à l'Agence nationale de renseignement, François Beya aura passé une bonne partie de sa vie professionnelle dans les services de renseignement et en maîtrise les rouages. Il entend donc mettre ses compétences au service de l'actuel chef de l'Etat en reformant, s'il y a lieu, les services de sécurité afin de leur donner un visage plus humain. Il est remplacé à la direction générale de migration par son ancien directeur de la chancellerie, Roland Kashwantale.

Alain Diasso



François Beya

## SANTÉ

## Kinshasa autorise la vente d'un médicament contre la maladie du sommeil

**Le fexinidazole, premier traitement entièrement par voie orale contre les deux phases de la trypanosomiase, contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'éliminer cette maladie tropicale négligée, fatale et endémique en Afrique, à l'horizon 2020, indique un communiqué du 30 janvier, de l'entreprise pharmaceutique française Sanofi qui a développé le produit.**

Le fexinidazole est approuvé en République démocratique du Congo (RDC) à raison d'une prise par jour pendant dix jours pour le traitement de la trypanosomiase humaine africaine (THA) ou maladie du sommeil causée par le parasite *trypanosoma brucei gambiense* (la forme la plus fréquente, qui se retrouve dans les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale). Ce premier traitement entièrement par voie orale agit à la fois contre la phase précoce de la maladie et sa seconde phase, lorsque le parasite a franchi la barrière hématoencéphalique

entraînant l'apparition de symptômes neuropsychiatriques. Ainsi, indique Sanofi, le fexinidazole pourrait, par conséquent, éliminer les hospitalisations systématiques des patients.

Le 16 novembre 2018, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a rendu un avis scientifique favorable au sujet de la demande de mise sur le marché du fexinidazole, se fondant sur les résultats des essais cliniques menés par la Drugs for neglected diseases initiative (DNDi), une organisation de recherche et développement à but non lucratif, et sur le dossier soumis par Sanofi.

« Nous sommes impatients de déployer le fexinidazole pour le traitement de première intention de la maladie du sommeil et très heureux que la RDC l'ait approuvé aussi rapidement après l'avis rendu par l'EMA. Cette rapidité d'action traduit l'engagement du gouvernement congolais à travers son ministère de la Santé d'éliminer la THA comme problème de santé publique d'ici à 2020. Cela

prouve la valeur de la procédure d'évaluation prévue par l'article 58, un mécanisme réglementaire innovant réservé aux nouveaux médicaments destinés exclusivement aux pays hors de l'Union européenne », souligne le Dr Nathalie Strub-Wourgaft, directrice du programme des maladies tropicales négligées de DNDi.

### Résultat de vingt ans de recherches

Développé par Sanofi en partenariat avec DNDi, indique l'entreprise pharmaceutique, le fexinidazole est l'aboutissement de vingt ans de recherches médicales menées et le fruit de collaborations internationales. Sanofi rappelle avoir soumis le dossier du fexinidazole à l'évaluation de l'Agence européenne des médicaments en décembre 2017, dans le cadre de la procédure qui régit les demandes visées à l'article 58 du règlement européen n° 726/2004. Aux termes de cette procédure, poursuit le communiqué, les pays endémiques (RDC et Ou-

ganda) ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont participé à l'évaluation du dossier du fexinidazole, ce qui facilite et pourrait accélérer l'enregistrement du médicament dans les différents pays et sa mise à disposition des patients.

La RDC, fait savoir Sanofi, est le pays où se concentre la majorité des cas de maladie du sommeil, avec près de 85% des cas notifiés. L'approbation de ce pays, se réjouit Sanofi, ouvre la voie à la distribution du fexinidazole, cette année, dans les pays où la maladie du sommeil est endémique, sachant qu'une autre soumission réglementaire est également prévue en Ouganda.

« La maladie du sommeil est généralement fatale en l'absence de traitement. Transmise par la piqûre d'une mouche tsé-tsé, elle se caractérise par des symptômes neuropsychiatriques comme un comportement agressif, une psychose et des perturbations invalidantes du sommeil, d'où le nom qui a été donné à cette maladie négligée », poursuit le communiqué.

Environ soixante-cinq mille millions de personnes sont menacées par la maladie du sommeil en Afrique subsaharienne. « L'approbation du fexinidazole en République démocratique du Congo nous permet aujourd'hui d'espérer que les efforts déployés en vue d'éliminer la maladie du sommeil seront couronnés de succès d'ici à l'année prochaine », déclare le Dr Ameet Nathwani, chief medical officer et vice-président exécutif, Affaires médicales de Sanofi.

### Un traitement actuel contraignant

Bien que le nombre de cas notifiés ait continué de diminuer au fil des années, passant de trente-sept mille nouveaux cas en 1999 à moins de mille cinq cents en 2017 (dont 85 % en RDC), rappelle Sanofi, les patients doivent parcourir

de longues distances pour se faire soigner dans des centres spécialisés. En outre, indique-t-on, le traitement actuel, bien qu'efficace, est très contraignant pour les patients et le personnel de santé car il nécessite l'hospitalisation des malades, soulevant d'importantes difficultés logistiques, en particulier pour les personnes vivant dans des régions reculées. « Ces contraintes alimentent souvent le cycle de la pauvreté, l'obligation de se faire soigner et l'éloignement du domicile se traduisant alors pour les patients par la perte de leur emploi. Ce nouveau traitement de dix jours sera administré par des agents de santé qualifiés qui pourront distribuer les comprimés aux patients dans leurs propres communautés », précise Sanofi.

### D'autres pays touchés

En dehors de la RDC qui concentre 85% des patients atteints de la maladie, les autres pays concernés sont la République centrafricaine, la Guinée et le Tchad. Les dernières données publiées par l'OMS, en juillet 2018, confirment le recul du nombre de nouveaux cas. Seulement mille quatre cent quarante-sept nouveaux cas ont été notifiés à l'OMS en 2017, contre deux mille cent soixante-quatre en 2016 et neuf mille huit cent soixante-dix en 2009. L'histoire de cette maladie est toutefois marquée par des résurgences, suivies de plusieurs dizaines d'années au cours desquelles elle semble largement sous contrôle. La feuille de route de l'OMS pour les maladies tropicales négligées, publiée en 2012 et soutenue la même année par la Déclaration de Londres, a inscrit la maladie du sommeil au rang de celles à combattre et prévoit de parvenir à l'éliminer en tant que problème de santé publique d'ici à 2020.

Patrick Ndongidi



Le fexinidazole



## AVANTAGES ACCORDÉS AUX ANCIENS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

## L'Acaj remonte les bretelles au ministre délégué près le Premier ministre

**L'association balaie d'un revers de la main les arguments avancés par Kalala Tshibangu, un proche de Bruno Tshibala, pour justifier la légalité et la moralité des décrets n° 18/038 et 18/039.**

Au cours d'une conférence de presse tenue le 4 février à la primature, le ministre délégué près le Premier ministre a donné des explications sur le décret du Premier ministre octroyant des avantages aux anciens membres du gouvernement.

Kalala Tshibangu a argué que ce texte n'a pas pour « objectif d'enrichir les anciens membres du gouvernement mais de leur donner un minimum vital ». Selon lui, la République doit

être reconnaissante à l'égard de ses serviteurs qui ont occupé de hautes fonctions publiques. « *Les serviteurs éminents de la République, qui détiennent les secrets d'Etat, ne doivent pas être exposés à l'indignité, à la précarité et aux mépris publics* », a-t-il dit, soulignant que c'était une question de justice et de générosité sociale, nullement des privilèges et des prébendes. « *Ces quelques avantages modestes ne vont pas peser sur le budget de l'Etat. Pourquoi s'acharne-t-on seulement sur les ministres ?* », s'est-il demandé.

Kalala Tshibangu a également soutenu que ce décret avait été adopté en conseil des ministres présidé par le chef de l'Etat,

après trois délibérations. Il a signifié que l'impact budgétaire de ces avantages était limité grâce à sa rétroactivité. « *Il ne concerne pas les ministres de la 2e et de la 1ère Républiques* », a-t-il expliqué, notant que les bénéficiaires ne devraient pas avoir une autre fonction rémunératrice.

Des arguments battus en brèche par l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) que préside Me Georges Kapiamba. Cette organisation a réagi en expliquant, en effet, que le décret n° 18/038 accordant des avantages aux anciens membres du gouvernement a péché en se référant à une loi qui ne les concerne pas. Quant au second décret n° 18/039, l'ONG a relevé qu'il accorde doublement des avantages

au Premier ministre qui en a déjà, suivant la loi n° 18/021 du 26 juillet 2018 en sa qualité d'ancien chef de corps constitué.

Contrairement à la primature qui parle d'« *une petite pension reconnue aux anciens membres du gouvernement* », l'Acaj rappelle qu'au terme de l'article 95 de la Constitution, les émoluments des membres de l'exécutif national sont fixés par la loi de finances et non par un décret du Premier ministre même débattu en conseil des ministres. « *Les avantages sociaux ou le pécule de pension des anciens membres du gouvernement est du domaine de loi et pas d'acte réglementaire d'un Premier ministre* », souligne l'ONG de défense des droits de l'homme, pré-

sidée par Me Georges Kapiamba. Aussi l'Acaj a-t-elle réitéré sa demande d'annulation de ces décrets, estimant que non seulement ils violent la Constitution mais, surtout, qu'ils sont pris dans des conditions suspectes. De l'avis de cette association, le gouvernement doit plutôt adopter un projet de loi fixant des émoluments des anciens membres comprenant les avantages liés à leur retraite et déposer au parlement pour discussion tout en prenant soin d'y inclure les avantages à accorder aussi aux anciens agents et fonctionnaires de l'Etat mis à la retraite. Ainsi, a souligné l'organisation, il respectera ainsi l'égalité de chance consacrée par l'article 12 de la Constitution.

Lucien Dianzenza

## EVASION FISCALE

## Dix-sept millions de dollars perdus dans les flux téléphoniques

**Les premières indications fournies par les organes internationaux de référence sur les pertes mensuelles de l'Etat sont disponibles. Le constat reste accablant. Dès la réception du rapport, le ministre des Postes et télécommunications (PTNTIC), Emery Okundji, a évoqué la nécessité de « faire la chasse aux fraudeurs et de mobiliser les recettes indispensables au bon développement du pays ».**

Un flou artistique serait entretenu par les opérateurs téléphoniques eux-mêmes sur leur gestion du trafic des flux téléphoniques. Cette hypothèse revient en force après les données fournies par des organes internationaux qui évaluent ou attestent les flux des opérateurs et les travaux des entreprises techniques de la téléphonie mobile de chaque pays à travers le monde. Il en ressort de nombreux constats alarmants, dont des « *incohérences de déclarations, les fraudes et omissions* ». Les évaluateurs ont laissé entrevoir « *un système de fraude généralisé* » dans ce secteur. Et la situation est facilitée par l'application du système déclaratif qui autorise les fraudes et autres omissions, martèle une frange des experts gouvernementaux. Par exemple, des zones d'ombre entourent la consommation des cartes prépayées. Représentant quasiment 96 % de la consommation des abonnés estimée entre trois et treize millions par opérateur, il est curieux de constater que les déclarations des sociétés de téléphonie mobile ne renseignent que sur les communications effectives, dont les appels, les SMS ou l'internet. Par contre, aucun chiffre ne permet d'évaluer à ce stade l'importance des cartes prépayées expirées avant le délai de consommation et même d'autres flux à forte valeur ajoutée. Aucun opérateur ne les mentionne dans son rapport bimensuel, alors qu'il a encaissé entièrement l'argent des consommateurs qui n'ont finalement plus utilisé totalement leurs cartes. Il se pose aussi un problème dans les calculs

des décomptes mensuels en franc congolais et en dollar américain. Généralement, l'opérateur s'en sort avec des redevances insignifiantes et l'Etat cumule des pertes dans ses recettes nettes. Il est inexplicable aussi que deux opérateurs de même taille fassent deux déclarations avec des écarts incroyables. Il y a un cas où un opérateur a déclaré quasiment la moitié du trafic d'un autre opérateur de même taille sur le même mois.

Du côté des services du ministère des PTNTIC, l'on n'a pas attendu pour déplorer le manque de clarté dans la gestion du trafic. Déjà, en 2016, un rapport similaire parlait d'une perte mensuelle de 17,6 millions de dollars américains. Pour 2017, les premiers états de contrôle laissent entrevoir un dénouement similaire. Au niveau de la stratégie de riposte, l'on a évoqué la possibilité de sous-traiter une partie des prestations de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications à une firme internationale. Il faut une expertise avérée pour réguler un secteur qui semble bien échapper totalement au gouvernement de la République. Le ministre des PTNTIC, Emery Okundji, appelle à la vérité des faits et des chiffres. « *Le constat pratique est étonnant. Le chiffre d'affaires potentiel des opérateurs se calcule sur les nombres d'appels téléphoniques, d'envois de SMS, d'utilisation d'internet par les messageries Yahoo, Gmail, les comptes professionnels et les échanges par Whatsapp Facebook, Twitter, Instagram. Cela représente des millions de clients par opérateur, soit près de quarante millions de personnes. Aujourd'hui, tout ce qui est transmis comme détails permettant d'évaluer la taxe (une sorte d'impôt sur les gains), par les opérateurs, n'est qu'un document synthétique d'une seule page indiquant le résultat des appels passés dans le pays et à l'international, et des SMS et sans en donner des détails. Aucune distinction n'est faite entre les entreprises et les particuliers* », a-t-il sigifié.

Laurent Essolomwa

## LINAFOOT/LIGUE 1

## Lupopo bat Renaissance du Congo

**Après deux défaites d'affilée face à Maniema Union et Sanga Balende, Lupopo a arraché une précieuse victoire lors de la 18e journée du championnat national de football.**



Le FC Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi

Un but à zéro, c'est le score étriqué mais précieux en faveur du FC Saint-Eloi Lupopo face au FC Renaissance du Congo, le 3 février, au stade Frédéric-Kibassa-Maliba de Lubumbashi. Rodrick Mutumba a signé l'unique réalisation de la partie à la 20<sup>e</sup> mn. Ce succès permet aux Cheminots de Lubumbashi d'oublier la défaite du 30 janvier, au stade Kashala-Bonzola de Mbuji-Mayi, face à Sa Majesté Sanga Balende lors de la 17<sup>e</sup> journée.

Le club bleu et or de la capitale du cuivre avait été battu sur le fil, encaissant l'unique but du match à la 86<sup>e</sup> mn, une réalisation de l'attaquant Musema Ngowa. C'était la deuxième défaite d'affilée des Cheminots de Lubumbashi après le revers à domicile face à Maniema Union de Kindu par la même marque de zéro but à un. Lupopo compte désormais vingt-quatre points alors que Sanga Balende en a vingt-cinq avant de disputer son match de la 18<sup>e</sup> journée contre Maniema Union. Rappelons que le 30 janvier dernier, au stade Frédéric-Kibassa de Lubumbashi, la Jeunesse sportive Groupe Bazano a renoué avec la victoire en s'imposant devant le FC Lubumbashi Sport par deux buts à un. Alidor Kayembe et Frankys Banze ont inscrit les deux buts du succès. Kabwe wa Bantu a réduit le score pour Lubumbashi Sport. « Les Lumpas » ont donc savouré cette prouesse après la défaite à Kinshasa de zéro but à deux au profit de V.Club. Quant aux Kamikazes de Lubumbashi, ils perdent après avoir battu par forfait au match précédent les Monstres de Dragons/Bilima de Kinshasa.

Les deux clubs ont, après ce match, le même nombre des points, soit quatorze. JS Groupe Bazano devrait affronter, le 3 février en 18<sup>e</sup> journée, l'OC Muungano de Bukavu, actuelle lanterne rouge du championnat. Et Lubumbashi Sport devrait s'opposer à Goma, dans la province du Nord-Kivu, au club local d'AS Dauphins noirs.

Martin Engimo



## INTERVIEW.

Jennifer Sivi : « *Mon travail est une déclaration d'amour à la RDC* »

Originnaire du Congo-Kinshasa et basée à Paris, Jennifer Sivi a un parcours artistique éloigné des standards académiques, puisqu'elle est peintre autodidacte. Ses œuvres seront présentées lors de l'exposition « Zaire 74 » qui se tiendra au Bog-Art à Bruxelles, en Belgique, du 21 au 26 mars.

**Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : D'où vous est venu ce goût pour la peinture ?**

**Jennifer Sivi (J.S.) :** D'aussi loin que je me souviens, l'art sous toutes ses formes a toujours fait partie de ma vie. J'ai toujours aimé dessiner, créer, observer des œuvres d'art dans les musées ou dans la rue... C'est ma formation à moi... Une facette de ma personnalité que j'ai décidé de laisser s'exprimer, il y a quelques années, par défi envers moi-même.

**L.C.K. : Comment qualifieriez-vous votre style ?**

**J.S. :** Mon style est principalement naïf, inspiré de ce côté ludique des peintures populaires congolaises.

**L.C.K. : Vos thèmes de prédilection ?**

**J.S. :** Ce sont les scènes de la vie congolaise en général. J'aime la diversité des paysages et la richesse des couleurs qui s'en dégagent. Ce choix me vient naturellement, étant donné que la République démocratique du

Congo (RDC) est mon pays d'origine. Mais, jusqu'à présent, je n'ai pas encore eu l'occasion de fouler le sol de ce pays qui me fascine par-dessus tout.

**L.C.K. : Quels sont les messages que vous souhaitez transmettre à travers l'art ?**

**J.S. :** Mon travail est une sorte d'ode ou déclaration d'amour à la RDC. Malgré la souffrance et les problèmes socio-culturels qu'il peut y avoir, mon objectif est essentiellement de retranscrire cette souffrance sous sa forme la plus simple, naturelle, chaleureuse, sans artifice. D'où l'utilisation de ce trait naïf.

**L.C.K. : Avez-vous déjà participé à des expositions ?**

**J.S. :** Je fais partie de cette génération d'artistes qui s'est révélée tout d'abord via les réseaux sociaux (sur Instagram : @artjsivi). Ma première participation à une exposition collective aura lieu du 21 au 26 mars au BOG Art? à Bruxelles.

**L.C.K. : Quels sont vos modèles dans la peinture ?**

**J.S. :** Ils sont issus de divers horizons artistiques mais avec pour seul point commun d'avoir réalisé des œuvres autour du thème de la RDC. Moké, grand artiste peintre naïf, mettait en scène la vie congolaise dans ses œuvres tel un journaliste. L'œuvre qui m'a marquée est « Skol Primus ». Chéri Samba, artiste peintre contemporain, explore la vie quotidienne, socio-politique et économique en Afrique ou dans le monde. Ses œuvres ont comme particularité de contenir des textes. L'œuvre qui m'a marquée est « Little Kadogo ». Tempo Nok, issu du street art parisien, il travaille la transparence à la peinture aérosol. Son œuvre qui m'a marquée est « Peristeria », un tableau sur le thème des enfants soldats.

**L.C.K. : Quels sont vos projets ?**

**J.S. :** Pour 2019, des projets de collaboration avec d'autres artistes. Mais ce sera une surprise. Je prévois également des expositions collectives courant cette année à Paris et peut-être même à Kinshasa, en RDC. On croise les doigts.

Propos recueillis  
par Patrick Ndingidi



Jennifer Sivi

## EDUCATION

## La Lizadel plaide pour la gratuité de l'enseignement fondamental

Plusieurs défis attendent l'actuel président de la République, parmi lesquels la gratuité de l'enseignement fondamental qui n'est toujours pas appliquée, alors qu'elle est consacrée dans la Constitution.

Préoccupée par la question, la Ligue de la zone Afrique pour la défense des droits des enfants et élèves (Lizadel) a tiré la sonnette d'alarme, en invitant le chef de l'Etat à s'exprimer devant le peuple sur la gratuité de l'enseignement fondamental. C'est du moins ce que l'on peut retenir de la déclaration faite le 1er février, devant la presse par le président de la Lizadel, Joseph Godé Kayembe.

Cet activiste de droits des enfants et des élèves a, dans sa déposition, recommandé au chef de l'Etat qui a mis un accent particulier lors de son discours d'investiture sur la réforme du système éducatif, de prendre des initiatives importantes, en attendant la mise en place du gouvernement.

Il s'agit notamment de diligenter un audit global du système éducatif national en vue d'aboutir à des réformes en profondeur. Cela permettra à l'Etat d'identifier toutes les écoles fictives ainsi que l'effectif réel de ses enseignants, d'initier, sous le leadership de la Lizadeel, un forum des organisations congolaises de la société civile spécialisées dans les questions de l'éducation. Le but

est de réfléchir sur l'éventualité de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement fondamental en République démocratique du Congo (RDC) courant ce mois.

Tout en restant disposé à accompagner l'actuel président de la République avec son gouvernement dans toutes leurs initiatives dans le domaine éducatif, Joseph Godé Kayembe a, au nom de la Lizadel, salué sa brillante élection qui, selon lui, consacre une première alternance démocratique dans le pays. Il a rappelé, par ailleurs, qu'en 1984, dans le dessein de détruire la RDC et sa population, la communauté internationale l'avait piégée au travers d'un programme de réajustement structurel imposé par les institutions financières de Bretton Woods dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ce programme, a fait savoir le président de la Lizadel, a eu pour effet immédiat la destruction programmée du système éducatif national. Trente-cinq ans après, a-t-il signifié, ce système éducatif est dans un état total de déliquescence. Paradoxalement, a-t-il fait remarquer, le nombre d'enseignants a connu une augmentation significative sans cause apparente, si bien que de cent soixante-dix mille enseignants en 1984, il est passé aujourd'hui à cinq cent-quarante mille alors que l'Etat n'a pas investi dans ce système pendant toute cette période.

Blandine Lusimana

## PRÉSERVATION DE LA PAIX SOCIALE

## Une ONG dénonce les manœuvres extérieures de déstabilisation de la RDC

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH) a vigoureusement réagi, le 3 février, contre les groupes internationaux de lobbying qui s'acharnent à se servir des faux résultats du scrutin présidentiel abusivement attribués à la Conférence épiscopale nationale du Congo (Céncó) pour pousser à la négation de l'élection dans le pays.

Dans son bulletin électronique du 3 février, l'IRDH s'est dit indigné de l'article de Mo Ibrahim et Alan Doss publié dans le journal Le Monde, intitulé « Le résultat de la présidentielle en RDC est une défaite pour la démocratie ». Affirmant avoir analysé cet article avec des membres du Comité laïc de coordination de Lubumbashi, l'ONG a estimé que les allégations qui y sont contenues ne sont ni vraies ni vérifiables.

La Céncó, a relevé l'IRDH, n'a jamais compilé ni publié des résultats de la présidentielle qui n'existent ni sur son site internet ni à travers ses lettres pastorales. « Aucune paroisse de l'Eglise catholique ne détient un tel document attribué abusivement à ses évêques. Par contre, il est vrai que sur la base des rapports partiels d'au moins dix-sept mille observateurs accrédités, la Céncó s'était constituée une opinion et une projection des résultats limités aux données ainsi collectées », a souligné l'association.

Une Céni non crédible et non indépendante

L'IRDH, citant ses chercheurs, a indiqué que Mo Ibrahim et Alan Doss savaient bien que la Commission électorale nationale indépendante (Céni) n'a jamais été ni crédible ni indépendante. Le processus électoral ayant été chaotique, truffé d'irrégularités avant, pendant et après les scrutins du 30 décembre 2018, selon cette association, il serait donc absurde de faire croire au monde que la Céni, qui a produit des

faux résultats octroyant la majorité absolue de l'Assemblée nationale et des Assemblées provinciales aux partis membres du Front commun pour le Congo (FCC) du président Kabila, avait organisé des élections crédibles dont il faut réclamer la « vérité des urnes » du scrutin présidentiel. « Comment, même des médias internationaux pensent faire croire aux Africains que d'un faux processus, complètement opaque, volontairement tronqué par un pouvoir finissant, on obtiendrait des vrais résultats ? », se demande l'ONG.

Mais, au-delà des faits non vérifiables allégués par Mo Ibrahim et Alan Doss, l'IRDH a désapprouvé la publication par le journal Le Monde d'une menace de guerre que les deux diplomates attribuent au peuple congolais. Se disant d'avis que le peuple congolais aspirait à vivre normalement, dans la paix et la sécurité, cette association invite ces deux personnalités à se distancer de toute forme d'appel au recrutement des milices et ne pas attiser le feu, dans un pays où la cohésion nationale est très fragile. « La primauté de la recherche des solutions politiques à la gestion de la RDC devrait être laissée aux Congolais eux-mêmes », se convainc l'organisation. L'IRDH invite ainsi les fondations Mo-Ibrahim et Kofi-Annan à soutenir le peuple congolais qui veut renforcer ses institutions politiques et se libérer des individus accusés notamment d'être commanditaires de la répression violente, auteurs des massacres des militants pro-démocratie, instructeurs des coupures intempestives de l'accès à l'internet, auteurs des arrestations et détentions arbitraires des dirigeants de l'opposition ; meneurs du refus de l'application de l'Accord de la Saint Sylvestre demandant la décriminalisation politique, auteurs des pillages des ressources du pays et fournisseurs d'armes aux multiples milices qui gangrènent le pays.

Lucien Dianzenza



## TRIBUNE LIBRE

## Les détracteurs du franc CFA, de bons agitateurs mais pas de bons comptables

**A** l'occasion de la célébration intellectuelle cette année de la journée du 5 février 1979 au Congo, nous avons choisi pour thème d'apporter des éclairages dans le débat sur le franc CFA.

Les détracteurs du franc CFA paraissent être de bons agitateurs mais pas du tout de bons comptables, encore moins de bons financiers. Voici quelques repères pour fonder une opinion bien informée sur le franc CFA sans verser dans les faux clichés.

1- Les banques centrales émettrices du franc CFA ont été totalement nationalisées au titre de leur actionariat

La France ne participe plus du tout à l'actionariat des banques centrales africaines émettrices des francs de la coopération ou de la communauté financière en Afrique (francs CFA africains). Les actionnaires de ces nouvelles banques centrales sont à 100% les Etats africains membres exclusivement. Au contraire des instituts d'émission coloniaux qui émettaient le "franc des colonies françaises d'Afrique" (franc CFA colonial) dont la France détenait seule le capital à 100%. Les francs CFA actuels sont bien des monnaies africaines par la nationalité des actionnaires des banques centrales émettrices.

2- Environ 75% des francs CFA sont produits en Afrique

Dans la masse monétaire des pays africains concernés, environ 75% des francs CFA sont produits en Afrique, 25% restants associés à des billets et pièces de monnaie imprimés en France en sous-traitance industrielle sur commande sans droit d'émission. La Mauritanie a quitté la zone franc CFA depuis près d'un demi-siècle, en 1973, et n'imprime pas encore ses billets, comme bien d'autres pays africains hors zone CFA.

3- Ceux qui dénoncent les dépôts africains de fonds en devises auprès du Trésor français ne voient pas leur contrepartie comptable intégralement servie en francs CFA en Afrique

Les avoirs en devises sont constitués par les transferts de fonds en faveur des pays africains (déduction faite des transferts en sens inverse). C'est comme le fait Western Union : la banque centrale reçoit des devises à son compte à Paris mais les paye intégralement en francs CFA en Afrique, sans aucune retenue au Trésor français.

En fait, pour toutes les banques centrales au monde, les réserves officielles de change sont quasiment à 100% domiciliées à l'étranger. C'est dans ces 100% de fonds domiciliés à l'étranger qu'il convient d'apprécier la partie domiciliée au Trésor français : 100%, 50% ou 0%, il ne s'agira jamais que d'une partie des fonds domiciliés d'office à l'étranger. Le plus important est donc de souligner que les fonds en devises déposés au Trésor français sont intégralement servis et injectés en francs CFA dans les économies africaines. Ainsi, malgré les clichés qui animent les leaders d'opinion sur cette question, les dépôts en devises auprès du Trésor français ne causent absolument aucun préjudice pour le financement du développement des économies africaines.

4- Les détracteurs du franc CFA ne sont pas de bons financiers dès lors qu'ils méprisent démagogiquement les privilèges effectifs associés au compte d'opérations auprès du Trésor français

Une banque centrale ne peut pas placer ses fonds auprès d'un correspondant étranger qui peut faire faillite ou avoir du mal à payer au jour le jour des transferts de très gros montants. Dans ce cadre, on peut mettre au défi quiconque de trouver dans le monde entier un compte de dépôts à vue en devises plus favorable que celui nommé "compte d'opérations auprès du Trésor français". Il s'agit d'un compte-chèques dont les dépôts en devises sont disponibles à vue et sont rémunérés au jour le jour. Leur montant est garanti au jour le jour en Droits de tirage spéciaux (DTS, FMI), pour leur protection contre toute dépréciation de l'euro. Il s'agit bien là de privilèges financiers précieux, quand on sait que les dépôts auprès de la BCE, comme alternative, sont frappés d'un taux d'intérêt négatif de -0,40% l'an. Or, le taux d'intérêt servi sur les fonds déposés en compte d'opérations est largement supérieur à celui des emprunts de l'Etat français à échéance de cinq ans. A cela s'ajoute le droit à un découvert à vue illimité en devises sur les réserves de change de la France. Comme une arme nucléaire, ce découvert illimité acquis par convention n'a pas besoin d'être tiré pour produire tous ses effets contre toute veulerie d'attaque spéculative contre le franc CFA.

En conclusion, les clichés ne sont pas la vérité malgré leur grande publicité. Les boucs-émissaires ne sont pas toujours les vrais coupables. La coopération monétaire entre l'Afrique et la France, en ordre alphabétique, dure parce qu'elle est de type gagnant-gagnant.

**Daniel Ngassiki,**

économiste congolais,

ancien secrétaire général 2010-2016 de la Banque des Etats de l'Afrique centrale, expert top niveau du franc CFA.

## G5 SAHEL

## Reprise effective des opérations de la force conjointe

**En prélude au sommet des chefs d'Etat qui s'ouvre aujourd'hui, à Ouagadougou, au Burkina Faso, le commandant de la force militaire régionale, le général mauritanien, Ould Sidi Hanana, a assuré que les activités ont redémarré depuis le 15 janvier.**

« Nous avons mené trois opérations dans les différents fuseaux du centre, de l'ouest et de l'est », a déclaré, le 3 février, le général Ould Sidi Hanana. « Ces opérations qui ont commencé depuis le 15 janvier (...) se passent dans de bonnes conditions et elles vont se poursuivre par la suite », a-t-il précisé. Tout en regrettant les attaques qui ont continué en dehors de la zone d'actions de la force conjointe, le commandant du G5 Sahel a souligné que « dans les fuseaux où la force a travaillé, il n'y a pas eu d'attaques terroristes ».

De son côté, la présidente du conseil des ministres, Aïchatou Boulama Kane, qui s'exprimait à l'issue d'un conseil des ministres des pays membres du G5 sahel (Mali, Mauritanie, Tchad, Niger et Burkina Faso), tenu le 2 février, s'est réjoui de l'action actuelle de la force régionale. « Nous avons aujourd'hui un G5 sahel qui est en train d'atteindre véritablement ses objectifs (...). Notre force conjointe est véritablement opérationnelle. Nous avons fait des avancées dans le cadre de la composante police, de la composante renseignements », a-t-elle souligné, avant d'ajouter : « C'est une question de mobilisation des financements qu'il faut régler, particulièrement le financement de la force du G5 Sahel ».

Lors de cette réunion préparatoire des ministres de la Défense, qui se voulait un cadre de bilan de mandat de la présidence du Niger avant de passer le témoin au Burkina Faso, le ministre nigérien de la Défense, Kalla Moutari, a reconnu l'ampleur du travail qui reste à faire.

« Beaucoup d'acquis ont été enregistrés par le G5 Sahel sous la présidence du Niger », a-t-il déclaré. « La présidence en exercice de mon pays qui s'achève dans quelques jours a été marquée par plusieurs avancées significatives dans le domaine qui nous concerne », a-t-il poursuivi, saluant au passage l'implication des acteurs à tous les niveaux, y compris les partenaires. Parmi les acquis enregistrés, il a cité le déploiement du personnel au niveau des postes de commandement, la validation de documents-cadres, l'organisation de rencontres. S'y ajoutent la mise en place de mécanismes visant à garantir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire en partenariat avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, le démarrage des activités du collège de défense du G5 Sahel et l'achèvement d'une session de formation des formateurs.

Le ministre burkinabè de la Défense, Chériff Sy, a, pour sa part, évoqué les difficultés rencontrées par la force régionale.

« L'année 2018 a été particulièrement difficile pour notre espace sur le plan sécuritaire, avec l'évolution des modes d'action des groupes armés terroristes et leur impact sur le développement économique et social de nos nations », a-t-il affirmé.

Les conclusions de la réunion des ministres de la Défense du G5 Sahel devront permettre aux chefs d'Etat de pouvoir orienter au mieux la marche de l'organisation sur le plan sécuritaire, dans un contexte particulièrement préoccupant pour les pays concernés.

Le G5 Sahel, lancé en 2015 avec l'appui de la France, a réactivé en 2017 son projet de force conjointe qui tardait à démarrer ses opérations et à mobiliser les quatre cent quatorze millions d'euros promis lors de la conférence internationale des donateurs de février 2018.

Depuis lors, soit en un an, la force a atteint quelque 80% de ses effectifs prévus de cinq mille militaires et mené six opérations avec l'appui direct et logistique de Barkhane, sans réel impact sur le terrain, où elle n'a pas encore été au contact des djihadistes.

**Nestor N'Gampoula**

## RDC

## Premières sorties à l'étranger du chef de l'Etat

**Le nouveau président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, doit effectuer aujourd'hui son premier déplacement à l'étranger qui le mènera en Angola, au Kenya et au Congo-Brazzaville, a-t-on appris, le 3 février, dans son entourage.**

Félix Tshisekedi est attendu aujourd'hui à Luanda, avant de se rendre à Nairobi puis Brazzaville. Il s'agit de « relancer les relations » avec ces pays avant le sommet de l'Union africaine prévu mi-février, selon la même source. Le nouveau président, proclamé élu par la Cour constitutionnelle le 20 janvier dernier, a pris la succession de Joseph Kabila resté au pouvoir pendant dix-huit ans.

Certains pays africains et européens ont salué l'annonce de son élection à la tête du plus grand pays d'Afrique subsaharienne, d'autres se sont contentés de prendre acte. Le président kényan, Uhuru

Kenyatta, était le seul chef d'Etat présent à la cérémonie de passation de pouvoir et d'investiture, le 24 janvier, à Kinshasa.

L'élection de Félix Tshisekedi, issu de l'opposition, est contestée par l'autre opposant, Martin Fayulu, qui revendique la victoire et dénonce un « putsch » électoral de l'ancien président avec la complicité du vainqueur.

Les deux personnalités se sont rencontrées pour la première fois depuis la prise de fonction du nouveau président, le matin du 3 février, dans l'église de Kinshasa où ils prient habituellement.

« Je n'ai pas de problème

avec Félix Tshisekedi. C'est mon frère. Ce n'est pas tant lui, c'est ceux qui l'ont nommé, ceux qui veulent aller contre la volonté du peuple », avait déclaré Martin Fayulu à la presse à l'issue d'une réunion publique, le 2 février à Kinshasa, où il a lancé un appel à la « résistance pacifique ».

« Je ne prends pas une main sale », avait-il ajouté, interrogé sur une éventuelle main tendue du nouveau président, qui lui a rendu hommage pendant son investiture. « Il faut d'abord la vérité des urnes », avait-il insisté.

**D'après l'AFP**



## SANTÉ PUBLIQUE

# Le cancer a occasionné près de dix millions de décès en 2018

La maladie continue sa progression « alarmante » dans le monde avec 18,1 millions de nouveaux cas et 9,6 millions de décès l'an dernier, d'après les dernières estimations du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC), qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La Journée mondiale du cancer, célébrée le 4 février de chaque année, est une occasion de sensibiliser le public et d'encourager la prévention, la détection et le traitement. Les experts du monde entier en la matière appellent à une action rapide pour améliorer la détection précoce de cette pathologie. L'une des conclusions préoccupantes du CIRC révèle qu'un homme sur cinq et une femme sur six dans le monde développeront un cancer au cours de leur vie.

Dans un rapport, les experts du CIRC dressent un état des lieux sur la progression du cancer dans le monde. Principal constat : la « charge mondiale du cancer » s'alourdit. Le cancer du poumon, principalement lié au tabac, est celui qui tue le plus, tous sexes confondus, avec 18,4% du total des décès par cette maladie. Il devance le cancer colorectal (881 000 décès, soit 9,2% du total), le cancer de l'estomac (783 000 décès) et le cancer du foie (782 000 décès), selon les nouvelles estimations établies pour trente-six cancers dans cent quatre-vingt-cinq pays. Les nouveaux cas dans le monde ont atteint dix-sept millions en 2018 contre quatorze millions en 2012, selon la précédente estimation.

« Ces nouveaux chiffres montrent qu'il reste beaucoup à faire pour répondre à l'augmentation alarmante du fardeau mondial du cancer et que la prévention doit y jouer un rôle clé », selon le Dr Christopher Wild, directeur du CIRC, basé à Lyon, en France. « Des politiques efficaces de prévention et de détection précoce doivent être mises en œuvre de toute urgence pour compléter les traitements pour lutter

contre cette maladie dévastatrice à travers le monde », ajoute-t-il dans un communiqué. Viennent ensuite le cancer colorectal puis celui de la prostate et de l'estomac.

L'étude fournit des indications par sexe : le cancer du poumon est le plus fréquent et la principale cause de décès par cancer chez les hommes, suivi du cancer de la prostate et du cancer colorectal (pour l'incidence) et du cancer du foie et de l'estomac (pour la mortalité).

Chez la femme, le cancer du sein est la première cause de décès (11,6%) suivi du cancer colorectal et du cancer du poumon (pour l'incidence). Le cancer du col de l'utérus se classe au quatrième rang des cancers les plus fréquents et mortels chez la femme.

## Des chiffres soumis à des variations

Mais ces données sont soumises à d'importantes variations selon le pays étudié. « Le cancer le plus fréquemment diagnostiqué et la principale cause de décès par cancer varient considérablement d'un pays à l'autre et d'un pays à l'autre en fonction du degré de développement économique et des facteurs sociaux et de style de vie associés », précise l'étude. Par exemple, le cancer représente la première cause de mortalité chez les moins de 70 ans en Amérique du nord, en Europe de l'ouest et en Australie, alors qu'il est la troisième ou quatrième cause de décès en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

Près de la moitié des nouveaux cas et des décès par cancer dans le monde, l'année dernière, ont été constatés

en Asie, principalement en Chine, en partie, parce que cette région concentre près de 60% de la population mondiale. 43,8 millions de personnes vivent avec un cancer dans le monde dans les cinq ans suivant le diagnostic, note l'agence spécialisée. Le cancer du sein est la principale cause de décès chez les femmes. Il représente aussi environ un quart des nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez les femmes dans le monde.

L'augmentation des cancers est due à plusieurs raisons comme la croissance démographique, le vieillissement et la hausse de la fréquence des facteurs de risques tels le tabagisme, l'obésité, le manque d'exercice, une alimentation déséquilibrée. Selon de récentes études, un tiers à deux cinquièmes des nouveaux cas de cancer pourraient être évités en éliminant ou en réduisant l'exposition à des facteurs de risque connus liés au mode de vie et à l'environnement. La maladie constitue encore aujourd'hui la première cause de mortalité dans le monde, devant les guerres et autres catastrophes naturelles. Elle fait beaucoup moins parler de lui mais tue. Pourtant, le cancer se soigne et l'intérêt de cette journée est aussi de faire prendre conscience de l'utilité d'un dépistage précoce permettant d'arriver à une guérison.

Yvette Reine Nzaba

## Le PADRHS examine son action fonctionnelle

Le Projet d'appui au développement des ressources humaines en santé (PADRHS), coordonné par le Pr Richard Bileckot, a tenu, le 30 janvier à Brazzaville, la cinquième session de son comité de pilotage pour examiner plusieurs documents liés au fonctionnement de ses structures organisationnelles.

Parmi les documents examinés, il y a eu, entre autres ceux liés à l'orientation générale, le programme d'action des projets, les budgets nationaux ainsi que les rapports d'audits et d'évaluation. Les membres du comité de pilotage multisectoriel ont également abordé la question des ressources humaines afin que celles-ci soient une priorité du plan national de développement sanitaire. Des propositions ont été faites pour faciliter la coordination et le suivi des programmes de formation.

Près de mille cinq cents agents de santé ont été formés dans le cadre du projet d'appui à la formation continue du personnel paramédical. Ce projet a aussi mis en place, dans dix départements du pays, des salles de formation continue dotées du matériel didactique et audiovisuel.

En revanche, le PADRHS-gestion des ressources humaines a, pour sa part, mis en place un système d'évaluation des performances individuelles et élaboré une politique ainsi qu'un plan de formation continue du personnel de santé. Il a produit un manuel de procédures de gestion des ressources humaines en santé et disponibilisé un référentiel des emplois ainsi que des compétences de ce secteur. Les membres du comité de pilotage multisectoriel se sont convenus des éventuels appuis complémentaires à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers. L'occasion leur a permis aussi de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la session de juin 2018.

Ce comité de pilotage multisectoriel est constitué de quatre ministères, à savoir l'Enseignement professionnel, le Plan, la Fonction publique et l'Enseignement supérieur. Une convention de financement pour la mise en œuvre du PADRHS entre le gouvernement et l'Agence française de développement (AFD) a été signée le 22 décembre 2010. Une autre convention relative à la mise en œuvre du projet d'appui à la formation continue des personnels paramédicaux a été signée, le 11 juin 2012, entre le gouvernement et la commission de l'Union européenne. Enfin, celle du 22 mai 2013, de nouveau avec l'AFD pour l'amélioration qualitative et quantitative des ressources humaines du secteur de la santé. La cinquième session du comité de pilotage du PADRHS a été présidée par la ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, assistée par son collègue de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes.

Fortuné Ibara

## SÉNÉGAL

# Coup d'envoi de la campagne présidentielle

La campagne pour le scrutin présidentiel du 24 février a débuté dimanche pour trois semaines pendant lesquelles le sortant, Macky Sall, et ses quatre adversaires vont sillonner le pays.

Outre la candidature du chef de l'Etat sortant, Macky Sall, le Conseil constitutionnel a validé les candidatures du député Ousmane Sonko, ancien haut fonctionnaire et figure montante de l'opposition; de l'ex-Premier ministre, Idrissa Seck; et de Madické Niang, un proche de l'ancien président, Abdoulaye Wade (200-2012).

Deux principaux rivaux potentiels du président sortant, à savoir Karim Wade, ex-ministre et fils de l'ancien président Abdoulaye Wade, et Khalifa Sall, dissident du Parti socialiste et maire déchu de Dakar, sont écartés de la course en raison de condamnations judiciaires. Le camp présidentiel vise une réélection de Macky Sall au premier tour.

Originaire de Thiès (ouest), son fief électoral d'où il a lancé sa campagne le 3 février, Idrissa Seck a enregistré le ralliement de plusieurs candidats recalés faute du nombre de parrainages suffisants, dont l'ex-Premier ministre, Hadjibou Soumaré; un ancien président de l'Assemblée nationale et du Sénat, Pape Diop; et trois

anciens ministres.

Issu lui aussi de la famille libérale, proche de la puissante confrérie mouride, des milieux religieux et de la famille Wade, le doyen des can-

didats, l'avocat Madické Niang (65 ans), s'est attiré les foudres d'Abdoulaye Wade, dont il a été plusieurs fois ministre, pour s'être présenté en alternative à Karim Wade, afin d'évi-

ter, selon lui, au PDS d'être absent de l'élection présidentielle.

Pour leur part, les deux autres candidats, Ousmane Sonko (44 ans), figure montante de l'opposition, et Issa Sall

(63 ans), chef du Parti de l'unité et du rassemblement, tous deux élus députés en 2017, ont commencé leur campagne à Dakar.

Le discours patriotique d'Ousmane Sonko, ancien inspecteur des impôts, radié en 2016 de la fonction publique pour manquement à son devoir de réserve, après avoir notamment dénoncé l'opacité, d'après lui de l'attribution de contrats d'exploitation d'hydrocarbures, séduit une partie de la population. Mais d'autres secteurs de l'opinion restent sceptiques face à certaines de ses déclarations fracassantes et à son manque d'expérience politique. Le président sortant, Macky Sall, a débuté sa campagne par la ville sainte de Touba qui, semble-t-il, serait un passage obligé pour l'ensemble des candidats. De nouvelles dispositions imposaient à chaque candidat de déposer cinquante-trois mille signatures d'électeurs régulièrement inscrits, au moins de sept régions différentes. Une mesure fortement contestée par l'opposition.

Y.R.Nz.



Le président sortant Macky Sall



## VENEZUELA

## Plusieurs pays européens reconnaissent Juan Guaidó

Madrid, Londres, Paris et nombreuses autres capitales européennes ont reconnu, le 4 février, l'opposant comme président du pays, après l'expiration d'un ultimatum lancé à Nicolas Maduro qui a refusé de convoquer une nouvelle élection présidentielle.

« Le gouvernement espagnol annonce reconnaître officiellement le président de l'Assemblée du Venezuela, Juan Guaidó, comme président en charge du Venezuela », a déclaré le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, en appelant ce dernier à convoquer l'élection présidentielle « dans le plus bref délai possible ». Une reconnaissance immédiatement suivie par celle du Royaume-Uni, de l'Autriche, de la Suède, du Danemark et de la France.

La Russie, l'un des principaux alliés de Nicolas Maduro, a aussitôt dénoncé cette reconnaissance de Juan Guaidó par ces pays européens. « Nous percevons les tentatives de légitimer l'usurpation du pouvoir comme une ingérence directe et indirecte dans les affaires internes du Venezuela », a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov.

L'Espagne - qui compte cent soixante-sept mille ressortissants au Venezuela -, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, les

Pays-Bas et le Portugal, rejoints un jour plus tôt par l'Autriche, avaient donné à Nicolas Maduro un ultimatum expirant le 3 février pour qu'il convoque une présidentielle anticipée, faute de quoi ils reconnaîtraient Juna Guaidó, 35 ans, comme président.

Les Etats-Unis, le Canada et de nombreux pays d'Amérique latine, dont la Colombie et le Brésil, ont déjà reconnu Juan Guaidó, qui s'était autoproclamé président par intérim le 23 janvier. Le parlement européen avait, lui, reconnu l'autorité de l'opposant, le 31 janvier, et appelé l'ensemble des pays de l'Union européenne à faire de même.

La reconnaissance de Juan Guaidó par ces pays européens intervient après le rejet de l'ultimatum par Nicolas Maduro, dans un entretien avec la chaîne de télévision espagnole «La Sexta», diffusé dimanche soir. « Ils tentent de nous coincer avec des ultimatums pour nous obliger à en venir à une situation extrême de confrontation »,

avait lancé Nicolas Maduro qui s'exprimait depuis Caracas.

Dans ce contexte, Ottawa a accueilli hier une réunion de crise des ministres des Affaires étrangères du Groupe de Lima, composé du Canada et d'une dizaine de pays latino-américains.

Le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, y participait par vidéoconférence, selon le département d'Etat. L'Union européenne devait aussi y prendre part.

Le président américain, Donald Trump, a, de son côté, réaffirmé que le recours à l'armée américaine au Venezuela était « une option », dans un entretien avec la chaîne de télévision américaine «CBS», diffusé le 3 février.

#### Un mois de février déterminant pour l'opposition

Soutenu par la Russie, la Chine, la Corée du Nord, la Turquie ou encore Cuba, Nicolas Maduro, 56 ans, accuse les Etats-Unis d'orchestrer un coup d'Etat. Il avait rassemblé, le 2 février, des milliers de ses par-

tisans à Caracas, relançant aussi, lors de son premier discours en public depuis six mois, l'idée de législatives anticipées dans le courant de l'année, pour remplacer un parlement dépourvu de l'essentiel de ses prérogatives au profit d'une Assemblée constituante qui lui est acquise. Un groupe de contact international constitué par l'Union européenne pour favoriser l'organisation d'une élection présidentielle « libre, transparente et crédible » doit se réunir jeudi à Montevideo, ont annoncé la cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, et le président uruguayen, Tabaré Vazquez.

Devant la représentation de l'Union européenne à Caracas, Juan Guaidó a prédit samedi un mois de février « déterminant » et appelé ses partisans à une nouvelle manifestation, le 12 février. Il a également annoncé l'arrivée dans les prochains jours d'une aide humanitaire. Selon lui, des centres de collecte doivent être installés de l'autre côté de la frontière, en Colombie et au Brésil,

et sur une « île des Caraïbes ».

Les Etats-Unis ont, de leur côté, fait savoir, via un message sur Twitter du conseiller à la Sécurité nationale, John Bolton, qu'à la demande du chef de l'opposition, ils prépareraient déjà et « transportaient de l'aide humanitaire » destinée au Venezuela.

Pedro Sanchez a souligné son intention de promouvoir au sein de l'Union européenne et dans le cadre des Nations unies « un plan d'aide internationale pour pallier de façon urgente la grave crise humanitaire que traverse le Venezuela ».

Les habitants du Venezuela, pays pétrolier et autrefois le plus riche d'Amérique latine, sont confrontés à de graves pénuries de vivres et de médicaments, ainsi qu'à une inflation galopante. Depuis 2015, quelque 2,3 millions d'entre eux ont choisi de s'exiler, sur une population totale de trente et un millions d'habitants.

Nestor N'Gampoula et AFP

## LIVRE

## « Le génocide en droit à l'épreuve du génocide de l'émotion » présenté officiellement

L'auteur de l'essai en appui du cas du Congo, Anatole Collinet Makosso, était le 1er février dans les locaux de l'Harmattan, à Paris, pour le présenter en réponse aux intellectuels qui galvaudent la notion de génocide, « par respect pour ceux qui, dans l'histoire, ont été victimes de ce crime sans nom ».

En tant que pénaliste et auteur de l'essai, Anatole Collinet Makosso a dénoncé avec âpreté la posture légère de certains intellectuels, surtout quand on sait que deux essais parus l'année dernière pourraient faire, en nommant mal les choses, l'instrumentalisation émotive de la population à des fins inavouées.

Cette complémentarité intellectuelle apporte les réponses scientifiques aux ouvrages respectifs de Dominique Kounkou et Nsaku Kimbembe, véhiculant avec haine, les questions de la persécution, des crimes et du génocide des Lari abordées avec légèreté. « Or, pour le cas du Congo, suivant la notion du droit, pour qu'il y ait génocide, il faut une concertation d'un groupe dans lequel on décide l'extermination », a expliqué l'auteur. Et d'émettre, en page 30, une éventualité où « si l'existence de l'ethnie lari était établie, dans ce cas, cherchons à savoir si les guerres, qui font l'objet de cette imputation de génocide, ont été des guerres ethniques ou des guerres de milices et, le cas échéant, d'identifier les auteurs qui les auront provoquées de sorte qu'ils répondent seuls aux termes de crime de génocide, au lieu que l'anathème soit jeté sur tous ».

Dans sa présentation, Anatole Collinet Makosso a rappelé également les vertus du témoignage en milieu bantou. « Puisqu'il faut témoigner sur le génocide, parler de notre histoire, et puisque nous avons tous vécu les mêmes faits, parlons-en donc sans tabous. Parlons-en dans nos langues communes, sans interprètes ni traducteurs. Témoignons de ce qui s'est passé réellement dans notre pays, au sein de notre peuple... Surtout, il faut respecter cette directive de Théophile Obenga, « celui qui doit témoigner de l'histoire doit justifier de la compétence, de l'autorité et de la légitimité », a-t-il suggéré.

« Nos générations futures doivent retrouver dans les livres les écrits d'une mémoire collective afin qu'elles apprennent à avoir de la hauteur sur les événements », a conclu l'auteur en refusant toute polémique « tribale » primitive. Mais en prenant soin d'inviter Dominique Kounkou et Nsaku Kimbembe à engager, avec eux, un débat de fond sur le droit à propos du génocide dans ses dimensions sociologique et juridique.

Marie Alfred Ngoma

## NUIT DES IDÉES

## La troisième édition tenue au Congo

Initiée par l'Institut français du Congo (IFC), la rencontre internationale a réuni, le 31 janvier dans la capitale congolaise, les diplomates, intellectuels, chercheurs, universitaires et artistes autour du thème « Face au présent : présences africaines à Brazzaville ». Des conférences, tables rondes, lecture et performance ont été au rendez-vous.

La cérémonie de la nuit des idées a débuté en matinée à l'IFC par la visite guidée du public de l'installation de Rita Mukebo, originaire de la République démocratique du Congo (RDC), autour de la thématique du fofou.

Déroulant la troisième édition de l'événement, Brice Isnove Owabira, directeur des archives nationales, et Jean Omer Ntady, conseiller au patrimoine et aux archives au ministère de la Culture et des arts, ont tour à tour détaillé l'apport historique socio-culturel des migrants africains à Brazzaville qui se justifient notamment à travers le patrimoine infrastructurel, les sculptures publiques, les noms d'avenues et ruelles, les sites touristiques, etc.

Le public s'est baigné dans un océan de tables rondes les après-midis autour de différents thèmes, précisément « Les anciennes familles de Brazzaville », « Les Afriques aujourd'hui à Brazzaville, avec des artistes, chefs d'entreprise et diverses personnalités », « Nouvelle sociologie des Brazzavilles noires : permanences, changements, avenir », « Le français est-il devenu une langue africaine ? », animées essen-



La table ronde des ambassadeurs

tiellement par les diplomates sénégalais, malien et congolais de Kinshasa, résidant au Congo, ainsi que par un panel d'artistes, d'entrepreneurs et de professeurs en médecine et littérature des deux Congo, de France, du Liban, du Portugal, du Sénégal, de Guinée Conakry, du Rwanda et du Cameroun. Ces derniers ont partagé leurs expériences professionnelles et martelés sur la richesse et la beauté culturelle du Congo devenu également leur patrie.

Au cours de ces tables rondes, les ambassadeurs ont évoqué la valeur du multiculturalisme comme l'un des piliers de développement des continents. « Aucune nation aujourd'hui ne pourrait vivre en autarcie », ont-ils estimé.

Outre ces échanges, il y a eu une lecture des extraits de « Soundjata ou l'épopée mandingue » par Fifi Tamsir Niane Cochery. Des extraits qui racontent l'histoire de l'ancêtre du grand mandingue qui, par ses exploits, surpassa l'histoire du

fil du buffle, du fils du lion : Soundjata, « l'homme aux noms multiples contre qui les sortilèges n'ont rien pu ».

Pour sa part, Nadia Yala Kisukidi a animé une conférence philosophique sur le thème « Du retour en Afrique : passé, présent, futur », au cours de laquelle elle a soulevé la problématique des personnes métisses, confrontées à une double absence à cause de leur double culture. « Quoi que vous fassiez, où que vous soyez, on vous demandera toujours de prouver votre identité », a-t-elle expliqué.

Selon elle, cette double culture entraîne un double rejet. Pourtant doublement rejetée, la diaspora serait en réalité doublement présente. « A cet effet, la diaspora se définit donc comme un sixième continent », a-t-elle déclaré. Et enfin, la performance scénique de Rita Mukebo a clôturé cet événement.

Merveille Atipo (stagiaire)



**Radisson** **BLU**  
M'BAMOU PALACE HOTEL  
BRAZZAVILLE

# RADISSON BLU

À LOUER  
GRAND BUREAU DE 4 PIÈCES (60M<sup>2</sup>)

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

05 050 60 60

[info.brazzaville@radissonblu.com](mailto:info.brazzaville@radissonblu.com)

# BRAZZAVILLE

FEEL THE DIFFERENCE

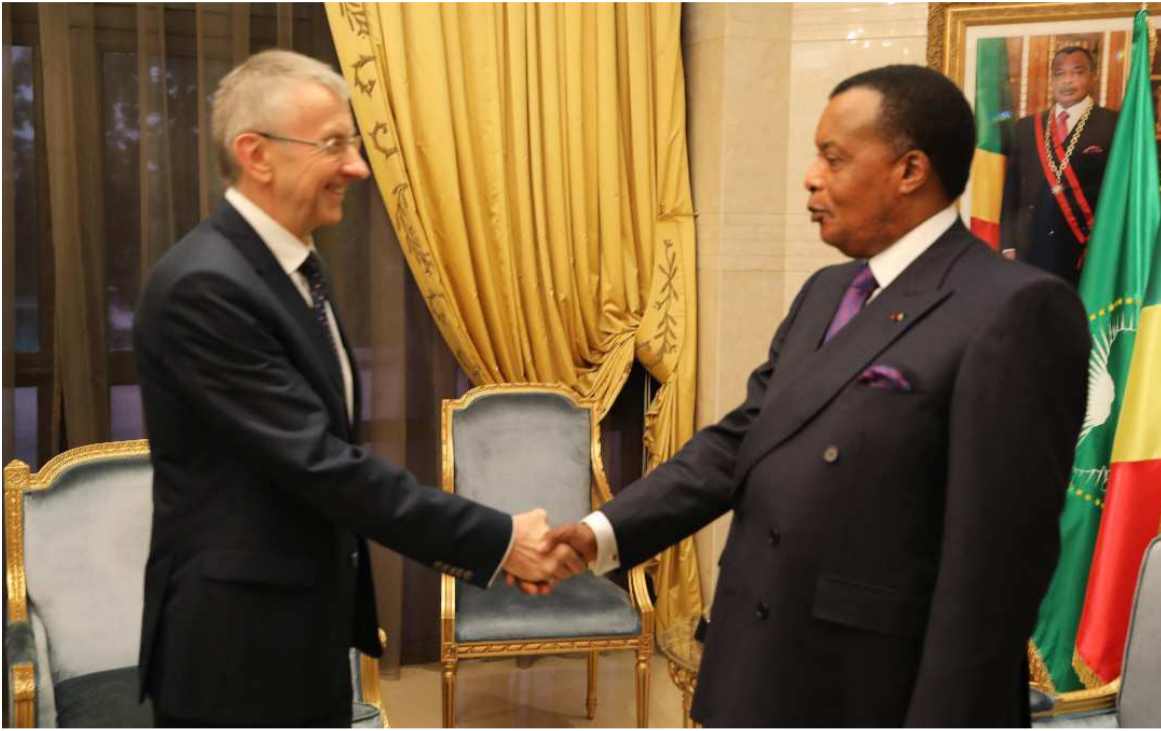
[radissonblu.com/hotel-brazzaville](http://radissonblu.com/hotel-brazzaville)



## COOPÉRATION

## Le président Denis Sassou N'Guesso invité au prochain sommet Russie-Afrique

Le chef de l'Etat congolais a reçu, le 4 février à Brazzaville, l'invitation de son homologue russe, Vladimir Poutine, de prendre part à l'événement qui se tiendra du 22 au 24 octobre à Sotchi.



Denis Sassou N'Guesso et Valery Mikhailov sou N'Guesso a effectué une visite en Russie au cours de laquelle des accords ont été signés parmi lesquels ceux portant sur la formation des cadres et la construction d'un pipeline devant relier les villes de Pointe-Noire, Brazzaville et Ouesso.

La Rédaction

L'invitation lui a été transmise par l'ambassadeur de Russie au Congo, Valery Mikhailov, au cours d'une audience au Palais du peuple. Le Congo et la Russie entretiennent depuis des décennies de bonnes relations de coopération et d'amitié dans plusieurs domaines.

En matière de santé, située en plein cœur de Brazzaville, la ma-

ternité Blanche Gomez devenue l'hôpital mère-enfant, fait partie des fruits de cette coopération.

Plusieurs cadres congolais ont été formés dans les universités et les écoles militaires russes.

La Russie fait partie des partenaires qui octroient chaque année des bourses d'études aux bacheliers congolais.

En 2012, le président Denis Sas-

## CONSOMMATION

## Les ménages préoccupés par la hausse des prix du gaz

Depuis plus d'un mois, le prix du butane a augmenté sur le marché brazzavillois. La bouteille de 12 kg qui coûtait 5 700 est actuellement vendue à 6500 FCFA et celle de 20 kg est passée de 9000 à 10 500 FCFA, voire 11000 à certains endroits.

La situation rend davantage coûteux le panier de la ménagère plus qu'elle ne l'est déjà. « Je suis surprise d'apprendre que les prix du gaz ont augmenté. Heureusement que je suis sortie avec un peu plus de moyens. Autrement, je serai rentrée avec ma bouteille vide », s'est plaint Gisèle, une ménagère rencontrée dans une station d'essence à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Et Marceline, une autre ménagère, de relever : « La situation économique du pays est déjà difficile, la vie étant devenue très chère. Comment s'en sortir avec nos maigres salaires ? ».

Interrogés, les vendeurs de ce produit ont évoqué, sans plus de commentaires, l'augmentation des coûts des taxes.

Une hausse qui a été concédée, selon le ministère des Hydrocarbures, d'une part, pour régler la rupture des pénuries récurrentes de gaz butane telles qu'observées l'année dernière et, d'autre part, pour fiabiliser les sources d'approvisionnement de ce gaz qui sont passées de deux à trois. L'objectif final étant d'éviter la déforestation.

« Le prix du gaz butane au consommateur final est la somme du prix d'entrée de distribution, aujourd'hui fixé à 200 FCFA par kilogramme au lieu de 144,60 FCFA comme hier », indique un document du ministère des Hydrocarbures, sur les raisons du changement du prix du gaz butane au consommateur final.

Notons aussi que pour pallier le manque du fonds de stabilisation qu'allouait l'Etat pour toute éventuelle compensation en cas de pertes vis-à-vis des importations de gaz butane, un nouveau poste intitulé « Contribution à la stabilisation » d'une valeur de 1,65 FCFA par kilogramme a été sollicité au consommateur final.

Lopelle Mboussa Gassia

## ENVIRONNEMENT ET HABITAT

## L'ensablement continue de faire des dégâts à Brazzaville

Des habitations s'engloutissent sous le sable, après chaque pluie, dans certains quartiers de la ville capitale. Face à ce désastre qui ne date pas d'hier et qui prend de l'ampleur dans des zones parfois non constructibles, les habitants sont désespérés.

À Brazzaville, des citoyens de taille moyenne dépassent en hauteur leurs habitations enfouies sous terre. Une triste réalité due à l'ensablement.

À Talangaï, le sixième arrondissement, et à Mfilou, le septième, les dégâts sont visibles.

Le quartier « Simba pelle », à Talangaï, est évocateur de par son nom. Là-bas, toutes les fois qu'il pleut, la population est obligée de prendre les pelles pour créer les canaux d'évacuation d'eau et désensabler les habitations piégées par des coulées de sable. A l'extrémité du marché "Petit-chose", pas de canalisation. Sur la principale rue de ce lieu de commerce, les montagnes de sable sont érigées en guise de clôture, de maison en maison, dans le but d'endiguer la furie des eaux. « La solution n'est pas durable mais, lorsque la pluie n'est pas grande, on est quand même à l'abri », reconnaît Igor Oba, un habitant du quartier. Dans certaines zones des quartiers La Tsiémé et Jacques-Opangault, le constat est le même.

A Mfilou, dans le quartier Ngambio notamment, c'est visiblement pire qu'à Talangaï. Les clôtures des parcelles sont doublées des montagnes de sable qui donnent aux eaux de pluie la direction



à prendre de sorte qu'elles ne puissent inonder les habitations et les commerces.

« Il n'y a pas de canalisation, nous sommes donc obligés de creuser pour faciliter le ruissellement des eaux et d'utiliser le sable comme barrière pour empêcher l'eau de rentrer dans nos parcelles », a expliqué François Ngoma, dont la maison est menacée par l'ensablement.

Pourtant, cette solution n'est que provisoire car, le sable ne peut

pas contenir la puissance des eaux quand il s'agit d'une grande pluie. Ces montagnes de sable empêchent, d'ailleurs, aux véhicules d'avoir accès dans la zone parce qu'elles sont érigées dans toutes les ruelles quasiment.

Malheureusement, des maisons englobées par l'ensablement sont habitées, les propriétaires n'ayant pas d'alternative malgré les conditions quasiment difficiles. D'autres, par contre, n'ont pas du tout été habitées. Elles ont, en ef-

Des habitations englouties à Mfilou (Adiac) fet, été englouties juste à la fin des travaux de construction sans que les propriétaires n'y passent une seule nuit. Ainsi, sont noyés dans le sable des millions d'investissements.

## La réglementation

La loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, en son article 42, interdit d'habiter les zones non constructibles. « Les montagnes sablonneuses,

les zones sablonneuses dont la pente est supérieure à 5%, les versants des montagnes sablonneuses, les aires protégées ; (...) les zones marécageuses, d'érosion, d'éboulement, d'affaissement, d'inondation, de sable mouvant » ne peuvent pas faire l'objet d'occupation, précise le texte.

Visiblement, les maisons qui s'engloutissent sous le sable sont construites dans des zones à risque telles que définies par le texte de loi. Des habitations perchées sur les montagnes sablonneuses du quartier Ngamakosso, à Talangaï, en témoignent. Des occupations anarchiques dans des zones risquées où les parcelles coûtent moins cher.

Dans ces zones, il est bien clair que les eaux de pluie et le sable ne font pas bon ménage. Les appels des pouvoirs publics à les libérer ne sont pas entendus faute d'alternative du côté de la population. L'Etat ne devrait pas attendre de mesurer les dégâts en termes de perte en vies humaines pour passer à la vitesse supérieure.

Rominique Makaya



## FINANCES PUBLIQUES

## Lancement officiel du logiciel de contrôle des recettes pétrolières

Les sociétés pétrolières feront désormais leurs déclarations en ligne au moyen du Système de suivi des paiements des créances de l'Etat (Syspace). Le nouveau dispositif a été mis en service, le 4 février à Brazzaville, par le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo.

Développé depuis deux ans par une équipe d'informaticiens congolais, le Syspace est censé interconnecter les différentes administrations impliquées dans la collecte des créances de l'Etat. Les ressources naturelles représentent plus de 85% des recettes budgétaires du pays. Après le secteur pétrolier, le dispositif va s'étendre aux industries du bois puis aux sociétés minières.

La réforme concerne, en effet, les quarante-deux champs pétroliers en production, y compris le nouveau puits de Moho Nord. La plate-forme sert d'outil d'alerte pour l'administration fiscale, explique l'un des concepteurs de l'application, puisqu'elle enregistre l'ensemble des opérations dans une base des données. « Le système peut prévenir en cas de non-paiement en fonction des informations emmagasinées », précise Ted Galou-Sou, directeur des ressources naturelles au ministère des Finances.

Pour le gouvernement, cette plate-forme vient combler un

vide dans la gestion des deniers publics et constitue un maillon essentiel dans la chaîne budgétaire. « Le Syspace apportera, à n'en point douter, un vent

de modernisation de la gestion financière en République du Congo. Il a pour ambition la traçabilité et la sécurisation des recettes, d'une part,

et l'optimisation de l'exécution des dépenses budgétaires, d'autre part », a déclaré Calixte Nganongo.

La mise en service de cet outil

intervient dans un contexte de crise économique provoquée par la baisse des prix du baril de pétrole. L'exécutif qui mise sur les revenus hors pétrole s'est engagé dans un programme de réformes des régies financières. Présent à la cérémonie du lancement du nouveau dispositif, le ministre des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère Tchicaya, appelle ses partenaires pétroliers à « jouer » le jeu en toute transparence.

Les autorités veulent réviser l'accord avec les entreprises exerçant dans le secteur. « Il est important d'instaurer ce suivi. Avec les sociétés pétrolières, nous travaillons à l'optimisation des ressources avec un meilleur équilibre au niveau des partenariats. Nous sommes en train de réviser un certain nombre de conventions ainsi que des contrats de partage de production », a assuré Jean-Marc Thystère Tchicaya.

**Fiacre Kombo**



La photo de famille



Wildlife Conservation Society  
BP. 14537  
Brazzaville, République du Congo  
Téléphone : + 242 05 747 21 21  
Email : wcscongo@wcs.org

République du Congo  
Unité \* Travail \* Progrès

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités financées par la Fondation pour la Tri-Nationale de la Sangha, la

Fondation Nouabalé-Ndoki recherche un/une **Comptable**. Il/elle sera sous l'autorité et la supervision du Directeur Administratif et Financier de la Fondation Nouabalé-Ndoki et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel des projets du Parc National de Nouabalé-Ndoki.

**Titre du poste : Caissier –Comptable**

**Responsabilités :**

**1. Trésorerie**

- Assure la tenue de la caisse, effectue les opérations d'entrée et de sortie de caisse et l'inventaire physique
- Prépare et effectue le paiement des salaires des employés, des prestataires et des journaliers du projet.

**2. Comptabilité**

- Réceptionne les factures à payer et les autres pièces relatives aux opérations de la comptabilité dans un cahier de réception ;
- Vérifie l'exactitude des montants, des factures, la conformité des bons de commande, des bons de livraisons ou les rapports d'exécution des travaux et l'existence de l'approbation de paiement ;
- Vérifie l'existence et la conformité des ordres de mission pour les règlements des transactions de voyage ;
- Enregistre les transactions dans les journaux utilisant Excel au jour le jour et les transmet au Directeur Administratif et Financier pour vérification.
- Complète et vérifie les formulaires de demande d'argent ;
- Prépare et envoie des templates de saisies pour entrer dans le logiciel SAP ; Enregistre journalièrement dans SAP les opérations comptables de la FNN selon les procédures internes
- Préparation et mise à disposition des documents requis pour les audits financiers

**Profil du candidat**

- Minimum BAC+2 en Comptabilité, Gestion ou Finance. Licence préférable.
- Minimum d'une année d'expérience au poste de Comptable ou tout autre poste avec des responsabilités similaires
- Connaissance des réglementations des bailleurs de fonds serait un atout
- Maitrise des principes et pratiques essentielles de la comptabilité (ceci sera testé)
- Maitrise de MS Office. Excel et Word en particulier (ceci sera testé)
- Maitriser le français parlé et écrit. La connaissance de la langue anglaise serait un atout.

Merci d'adresser votre curriculum vitae incluant trois (3) références professionnelles et lettre de motivation à la directrice administrative et financière de la fondation nouabalé-ndoki.

Et déposés aux adresses suivantes

- Ouessou - Bureau de WCS. Avenue Marien Nguoubi, vers le Conseil Départemental de la Sangha-Ouessou.
- Brazzaville - Bureau de WCS.151, Avenue Général du Gaulle, Plateau Ville, Brazzaville.B.P. 14537

Et / ou envoyés à l'adresse e-mail suivante : [craynaud@wcs.org](mailto:craynaud@wcs.org)

Au plus tard le 10 Février 2019 à 15h00.



Wildlife Conservation Society  
BP. 14537  
Brazzaville, République du Congo  
Téléphone : + 242 05 747 21 21  
Email : wcscongo@wcs.org

République du Congo  
Unité \* Travail \* Progrès

## AVIS DE RECRUTEMENT

**Poste : Chauffeur (H/F)**

**Localisation : Bomassa (Sangha-Congo)**

**Contexte :**

L'Unité de Gestion du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) est à la recherche de candidats professionnels et motivés pour combler un poste de Chauffeur (H/F). Il/elle sera sous l'autorité et la supervision du Chef de Service Logistique.

Il/elle aura les principales responsabilités suivantes :

- Conduite & sécurité des passagers
- Entretien du véhicule poids lourd
- Contact radiophonique

**Profil du candidat**

- Minimum niveau secondaire requis
- Minimum d'une année d'expérience au volant d'un camion et de deux ans comme chauffeur de Land cruiser (HZJ)
- Expérience du terrain.
- Permis de conduire catégories B, C, D & E
- Avoir de bonnes connaissances et compétences en mécanique
- Maitrise du français (lu, écrit, parlé) et maitrise du lingala

**Documents à fournir et date limite**

- Curriculum vitae de 2 pages maximum ;
- Lettre de motivation (1 page maximum) ;
- Permis de conduire catégories B, C, D & E valide
- Casier judiciaire
- Certificat de nationalité

Votre candidature doit être envoyée par mail aux adresses suivantes : [ndokirh@wcs.org](mailto:ndokirh@wcs.org)

Merci de mentionner « Chauffeur (H/F) » dans l'objet de l'email. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **10 février 2019**.

Ou bien, veuillez déposer votre candidature aux bureaux WCS à l'une des adresses suivantes :

- Ouesso : bureau de wcs ? Avenue Marien Nguoubi, vers le conseil départemental de la sangha
- Brazzaville : 151, avenue charles De Gaulle, plateau ville, Brazzaville , B.P : 14537
- Kabo : A côté de la piste d'atterrissage avion





**AFRICA**  
DEVELOPMENT CLUB

**CONSTRUISONS ENSEMBLE  
NOTRE RÉSEAU D'OPPORTUNITÉS**

**Ouverture des préinscriptions à la 6<sup>ème</sup> édition  
du Forum International Afrique Développement  
14 et 15 mars 2019 au Hyatt Regency de Casablanca, Maroc**

Casablanca, le 25 janvier 2019 - Le Club Afrique Développement du groupe Attijariwafa bank annonce l'ouverture des préinscriptions à la 6<sup>ème</sup> édition du Forum International Afrique Développement, prévue les jeudi 14 et vendredi 15 mars 2019 à l'hôtel Hyatt Regency de Casablanca.

A la lumière des évolutions économiques et des enjeux de croissance du continent, cette édition adresse la problématique de l'intégration régionale ou « **Quand l'Est rencontre l'Ouest** » en présence d'acteurs politiques et économiques de premier plan à l'échelle des grandes régions africaines.

Aujourd'hui considéré comme la plate-forme de référence de dialogue et d'affaires en faveur de la Coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, le Forum prévoit de recevoir plus de 1500 chefs d'entreprises et décideurs de plus de 20 pays africains et pays partenaires afin d'identifier les leviers concrets de développement, générer des partenariats et des flux de trade à l'aide des espaces B to B et du Marché de l'Investissement.

Le Forum offre ainsi aux décideurs et investisseurs sur le continent la possibilité de participer à/au :

- un programme exclusif de workshops thématiques de haut niveau,
- des rencontres B to B et B to G,
- Marché de l'Investissement qui met à l'honneur, chaque année, plusieurs pays africains.

Impulsé par l'actionnaire de référence du groupe Attijariwafa bank, le fonds d'investissement panafricain AL MADA, le Forum a réuni depuis sa création, plus de 7500 opérateurs de 36 pays, avec plus de 17.000 réunions B to B.

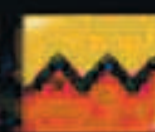
Pour participer à la 6<sup>ème</sup> édition du Forum International Afrique Développement, les opérateurs sont invités à s'inscrire dès aujourd'hui via le lien suivant :

<https://www.clubafriqueveloppement.com/fr/intro>

**Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au 01 mars 2019 dans la limite des places disponibles.**

**Contact CREDIT DU CONGO**  
M. Jeru ISSALOU BOUCICI  
Responsable Marketing et Communication  
Mobile : +242 06 888 86 09 / 05 355 34 04  
Email : [jeru.issalou@creditducongo.com](mailto:jeru.issalou@creditducongo.com)

**Contact Club Afrique Développement**  
Mme Mariam EL KHALIFA  
Responsable Relations Publiques  
[m.elkhalifa@attijariwafa.com](mailto:m.elkhalifa@attijariwafa.com)



بنك اتيجاري وفا بنك  
Attijariwafa Bank



## DÉPARTEMENT DU POOL

## La population de Kindamba attend le rétablissement de l'électricité

Malgré la paix retrouvée, la localité est toujours plongée dans le noir depuis 2016, après avoir été électrifiée en 2004, grâce aux efforts du gouvernement qui a consenti de gros moyens dans le cadre de la municipalisation accélérée.

Les récents événements socio-politiques que le Pool a connus ont pratiquement réduit à zéro tous les efforts déployés par les pouvoirs publics dans plusieurs domaines de la vie. En effet, épargnée des combats opposant les éléments de la force publique aux ninjas du pasteur Ntoumi, la localité de Kindamba a, cependant, été victime des actes de banditisme perpétrés par ses propres fils ayant soutenu l'ancien chef de guerre. Se trouvant aujourd'hui dans l'herbe, la ville pose quelques problèmes en termes d'insécurité, surtout lorsqu'il s'agit de partir d'un quartier à un autre la nuit.

« Pour nous qui venons à peine d'arriver dans la localité, le problème de l'herbe nous fait peur, surtout lorsqu'il s'agit de se déplacer d'un endroit à un autre la nuit », s'est plaint un fonctionnaire qui a regagné récemment son poste de travail.

Du côté des autorités, l'on mise sur le retour effectif de la paix, premier facteur pour tout développement. « Le courant a fonctionné ici jusqu'en 2016. Les événements que nous avons connus ont fait que Kindamba se plonge dans l'obscurité à cause de l'incivisme de certaines personnes. Je pense que cette paix retrouvée va se consolider de plus en plus », a expliqué l'administrateur-maire de Kindamba, Bienvenu Balossa.

Le réseau électrique était totalement refait avec les deux groupes électrogènes dont la ville s'était dotée depuis 2014. « L'entreprise RMT a mis en place toutes les installations que vous voyez, aujourd'hui la Centrale électrique est là, les inciviques sont allés la vandaliser en emportant les batteries et autres... Nous espérons qu'à la faveur de la paix retrouvée, le gouvernement fera ce qu'il a fait hier, de telle sorte que les plaques solaires reviennent et que la centrale redémarre de nouveau », a-t-il poursuivi.

En attendant le rétablissement de cette denrée rare, la population continue de payer un lourd tribut, à l'instar des élèves qui révisent des leçons avec des lampes torches. Une pratique jadis bannie mais qui refait surface à cause des actes inciviques. « Quand il y avait le courant, les élèves étaient les plus heureux, ils révisaient leurs leçons aux pieds des lampadaires. À cause de l'obscurité, ils sont revenus dans l'ancien système en utilisant des bougies et des lampes non appropriées alors qu'il y a un grand circuit électrique qui existe à Kindamba et que l'Etat avait investi beaucoup de moyens », a regretté Bienvenu Balossa, espérant que le gouvernement va vite réagir pour redonner du sourire à la population.



Un échantillon de la population de Kindamba / Adiac

## Des logements sociaux vacants

Le gouvernement a construit depuis 2009, par l'entremise de la Société de promotion et de gestion immobilière, actuelle Société de promotion immobilière (Soprim), trente logements sociaux à Kindamba. L'Etat qui a acheté onze maisons auprès de la Soprim les a mises à la disposition des fonctionnaires et de la mairie depuis 2013. Les dix-neuf autres logements non utilisés se trouvent actuellement dans l'herbe.

« S'agissant des logements sociaux, c'est le président de la République qui les a mis à la dis-

position de la ville. Nous avons fait une fiche auprès de la Soprim pour qu'une délégation descende sur les lieux afin qu'on affecte les autres logements aux fonctionnaires. Nous sommes en pourparlers avec cette société pour que nous regardions cette question afin d'éviter que l'herbe pousse tel que nous l'observons aujourd'hui », a-t-il conclu.

Notons que la population de cette localité située à moins de 300 km de Brazzaville est estimée à près de 6 380 habitants. Mais, bon nombre de personnes ne semblent pas encore regagner leur domicile. Au regard de la si-

tuation actuelle, on peut dire que l'espoir suscité par la municipalisation du département du Pool est en voie de s'étioler. Même la route Kindamba-Mindouli qui n'était plus un borbier depuis quelques années semble le redevenir, surtout en période des pluies.

Parfait Wilfried Douniama

## TCHAD

## Des frappes françaises contre une colonne armée venue de Libye

La force militaire française au Sahel, Barkhane, est venue en appui de l'armée tchadienne, le 3 février, dans le nord du pays, pour arrêter quarante pick-up d'un groupe armé en provenance de la Libye voisine, a-t-on appris.

L'intervention des Mirage 2000 a permis d'entraver cette progression hostile et de disperser la colonne » qui « s'infiltrait profondément en territoire tchadien », a indiqué un communiqué du ministère des Armées français. La « colonne de mercenaires et terroristes » a été « neutralisée et mise hors d'état de nuire par nos forces aériennes appuyées par les forces Barkhane » a, quant à lui, assuré le colonel Azem Bermendoa Agouna, porte-parole de l'armée tchadienne dans un communiqué. Il s'est félicité de ce que « les frontières tchadiennes sont sous contrôle et totalement sécurisées ».

Les frappes menées par la force française au nord du Tchad ont été confirmées par le porte-parole de l'Union des forces de la résistance (UFR), Youssouf Hamid, ajoutant que la colonne visée était celle de ce groupe armé. Mais il a dit qu'elle n'a pas été neutralisée. « On progresse toujours, on est prêt à affronter tout ce qui est devant nous, tout ce qui va se placer devant nous. On n'a

pas peur des frappes aériennes françaises », a affirmé Youssouf Hamid, sans préciser si l'objectif de cette colonne était d'atteindre la capitale N'Djamena, comme l'UFR l'avait fait en 2008.

Le responsable de l'UFR a, en outre, déploré le « tournant dangereux » pris par la France en intervenant militairement dans les « affaires internes » de son pays. « Le peuple tchadien répondra aux frappes aériennes françaises, cela peut passer par manifester une hostilité à l'encontre des Français », a-t-il poursuivi, estimant que « Paris est devenue une force hostile au peuple tchadien ».

Partis de la base aérienne de N'Djamena, les avions de combat de la force militaire française au Sahel, Barkhane, ont d'abord effectué un « show of force » au-dessus de la colonne qui a continué d'avancer malgré cet avertissement, a expliqué le porte-parole de l'état-major français, le colonel Patrick Steiger. Une seconde patrouille de Mirage 2000 a ensuite procédé à deux frappes. « La colonne avait été

repérée depuis au moins quarante-huit heures. L'armée de l'air tchadienne avait déjà procédé à des frappes pour les stopper », avant de solliciter l'intervention française, a détaillé le colonel, ajoutant que les frappes françaises ont eu lieu entre le Tibesti et l'Ennedi contre la colonne qui était jusqu'à 400 km à l'intérieur du Tchad.

Notons que l'UFR est dirigée comme en 2008 par Timane Erdimi, neveu du chef de l'Etat et membre comme lui de l'ethnie des Zaghawa, originaire du nord-est. Cette année-là, une colonne armée de ce groupe venue de l'est avait atteint le cœur de N'Djamena et failli renverser le pouvoir du président Idriss Déby Itno. La France avait alors apporté une aide décisive aux forces tchadiennes, notamment en tenant l'aéroport et en permettant leur ravitaillement en munitions.

Nestor N'Gampoula

## EMPRISONNEMENT D'UN JOURNALISTE CAMEROUNAIS

## Des élus français réclament sa libération

Dans une lettre ouverte au président Emmanuel Macron, sept parlementaires de diverses sensibilités politiques ont demandé, le 4 février, la libération d'Amadou Vamoukélé, ancien patron de la radio et télévision publique camerounaise, incarcéré depuis trente mois à Yaoundé.

Arrêté en juillet 2016, Amadou Vamoukélé avait été placé en détention provisoire pour « détournement de fonds publics ». Pour les élus français, le journaliste, « connu pour sa probité », « réfute tout détournement ou mauvaise utilisation de l'argent public dans le cadre de ses fonctions qu'il a menées avec rigueur entre 2005 et 2016 ».

« Aucun élément à charge ni aucun témoin n'ont été apportés par l'accusation depuis le début de son procès dont la plupart des seize audiences qui se sont déjà tenues n'ont duré qu'une poignée de minutes », ont dénoncé les députés et sénateurs français qui s'adressent également, dans leur lettre, au ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.

Les parlementaires pensent que « dans cette histoire, les droits de la défense sont totalement bafoués et

la justice ne passe pas ». « Au regard de son innocence, d'une procédure judiciaire inique, de son âge avancé (69 ans) et de son état de santé préoccupant (qui nécessite un traitement médical suivi), nous vous demandons d'utiliser vos relations diplomatiques privilégiées pour assurer sa réhabilitation et sa libération au plus vite », ont conclu les élus à l'adresse du président français.

Les signataires de la lettre sont notamment Jean-Christophe Lagarde (UDI, centre-droit), Eric Coquerel (LFI, gauche radicale) ou Esther Benbassa (EELV, écologistes).

A la mi-janvier, plusieurs associations - dont Reporters sans frontières - avaient déjà réclamé la libération d'Amadou Vamoukélé et dénoncé les entraves à la liberté de la presse au Cameroun, dirigé depuis 1982 par Paul Biya. Toujours au Cameroun, le correspondant en langue haoussa de RFI, Ahmed Abba, avait été libéré fin 2017, après vingt-neuf mois de détention. Il était soupçonné par les autorités du pays d'avoir collaboré avec le groupe islamiste Boko Haram.

N.N'G.



## FOOTBALL

## Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

**Allemagne, 20<sup>e</sup> journée, 2<sup>e</sup> division**

Sale dimanche pour Bochum, balayé 0-2 à Sandhausen. Et pour Sylvan Ganvoula, entré à la 60e et exclu à la 84e pour une vilaine intervention sur Knipping.

**Azerbaïdjan, 15<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division**

Sans Dzon Delarge, non retenu, Qarabag et Neftchi font match nul (1-1). Et conservent leur deuxième et première place respectivement.

**Ecosse, 24<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division**

Remplaçant au coup d'envoi, Clevid Dikamona est entré à la 85e pour aider Heart of Midlothian à conserver son avantage à Kilmarnock (2-1). Mission réussie. Son club revient dans la course au podium.

**Ecosse, 23<sup>e</sup> journée, 2<sup>e</sup> division**

Toujours pas de Yannick Loemba dans le groupe de Dundee United, vainqueur de Greenock Morton (2-1). United est 3e.

**Espagne, 23<sup>e</sup> journée, 3<sup>e</sup> journée, groupe 3**

Peralada remporte une précieuse et prestigieuse victoire sur la réserve du Barça (2-0). Remplacé à la 90e, Yhoan Andzouana s'est mis en évidence aux 18<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup>. Merveil Ndockyt n'était pas sur la feuille de match. La réserve de Girona, 13e avec 27 points, compte 4 longueurs d'avance sur la zone rouge.

**Espagne, 23<sup>e</sup> journée, 3<sup>e</sup> division, groupe 4**

Linense renoue avec la victoire sur le terrain de la réserve de Malaga (1-0). Avec Baron Kibamba titulaire. Le Balompedia remonte à la 6<sup>e</sup> place.

**Angleterre, 31<sup>e</sup> journée, 3<sup>e</sup> division**

Le match entre Accrington et Blackpool a été reporté pour cause de terrain gelé. Offrande Zanzala et Christoffer Mafoumbi, qui devait débiter le match, sont donc restés au repos forcé ce week-end.

**Angleterre, 31<sup>e</sup> journée, 4<sup>e</sup> division**

Match reporté également pour Oldham Athletic et Christopher Missilou qui devaient recevoir Morecambe.

**Azerbaïdjan, 15<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division**

Premier match et premier but de l'année civile pour Kévin Koumbemba. Titulaire lors du déplacement chez l'Inter Bakou, l'ancien Amiénois claque une tête au deuxième poteau, sur un centre de Qurbanov (11e). Et met Sabail sur la voie du succès (3-0). Son 4e but de la saison, avant d'être remplacé à la 77<sup>e</sup>.

Sebail est 3<sup>e</sup> à 6 points de Qarabag. Qui reçoit Neftchi, ce dimanche, sans Dzon Delarge, non retenu.

**Belgique, 24<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division**

Marvin Baudry était titulaire lors de la victoire de Zulte-Waregem face au Cercle de Bruges (3-2). Sur le premier but adverse, son tackle désespéré empêche Gakpé de marquer, mais pas Bruno qui a

suivi l'action (29<sup>e</sup>). Monté dans la surface adverse pour un corner, il ne peut intervenir sur le contre éclair qui amène le 2-2. Sylla offre la victoire en fin de match et permet à son équipe de doubler les Brugeois au classement.

**Belgique, 10<sup>e</sup> journée du tournoi de clôture, 2<sup>e</sup> division**

Maël Lépicié est resté sur le banc lors du succès de Roulers à Louvain (1-0). Match reporté pour Lommel et Scott Bitsindou qui se rendront chez l'Union-Saint-Gilloise à une date ultérieure.

En match avancé, Le Mans a battu Concarneau jeudi soir (2-1). Les Manceaux évoluaient sans Ryan Bidounga, non convoqué, tandis que Fred Salem Ngabou est resté sur le banc dans les rangs bretons. Le défenseur, axial ou latéral droit, a joué 12 matchs cette saison. Randi Goteni était titulaire lors de la défaite de Dunkerque face à Pau (1-2). Averti à la 61e et remplacé dans la foulée (62<sup>e</sup>).

Sans Bradley Mazikou, absent, Cholet concède le nul face à Boulogne-sur-Mer (1-1). L'occasion pour Mons Bassouamina de faire ses premiers pas : l'attaquant prêté par Nancy est entré à la 84<sup>e</sup>. Davel Mayela n'était pas dans le groupe nordiste.

Les matchs Chambly-Tours (Yann Mabella) et ESSG (Nsondé)-Quevilly (Moussiti Oko) ont été reportés.

Camille Delourme

## TRANSFERTS

## Karl Madianga quitte le FC Dundee

L'aventure écossaise est terminée pour Karl Madianga. Le milieu de terrain franco-congolais de 25 ans a été libéré de son contrat par le FC Dundee.

Arrivé en juillet dernier, Karl Madianga fait des débuts encourageants en Coupe de la Ligue (5 matchs, 1 but, 1 passe décisive). Puis est aligné lors des dix premières journées de championnat écossais par son entraîneur, Neil McCann. Lors de la 7<sup>e</sup> journée, le 29 septembre, l'ancien Stéphanois inscrit un doublé, permettant à son club de remporter sa première victoire de la saison face à Hamilton.



Madianga sous le maillot de Dundee, c'est fini (DR)

Mais, pour l'ancien international français U18, c'est le début de la fin. Le staff de la lanterne rouge le sort du groupe, lui reprochant, d'après la presse écossaise, un manque d'implication. Il n'y réapparaîtra plus après une ultime entrée en jeu, le 23 octobre, contre Heart of Midlothian.

Reversé en équipe réserve, il se voit indiquer que le club, englué en bas de classement, ne compte plus sur lui, au même titre que plusieurs de ses coéquipiers. Et résilie donc son contrat le 31 janvier. Une date qui interpelle, car peu opportune pour retrouver un club rapidement.

**Le Nancéien Yann Mabella finira la saison au FC Tours**

Barré à Nancy (89 minutes de jeu en Ligue 2, 2 apparitions en Coupes, 8 matchs avec la réserve), Yann Mabella finira la saison à Tours. L'avant-centre de 22 ans est prêté à l'actuel quatorzième de National. Il devra dynamiser une attaque famélique : 8 buts inscrits en 19 matchs joués.

**Mons Bassouamina prêté par Nancy à Boulogne-sur-Mer**

Révélation du début de saison à Nancy (11 matchs de Ligue 2, 2 buts en 2 matchs de Coupe de la Ligue), Mons Bassouamina a progressivement perdu son temps de jeu depuis l'arrivée d'Alain Perrin sur le banc lorrain. Sa dernière titularisation date du 19 octobre, face à Grenoble, durant lequel avait été rapidement expulsé (39e).

Son avenir proche étant bouché en Lorraine, le jeune ailier est allé chercher du temps de jeu à Boulogne-sur-Mer. Il finira la saison chez le 5e de National. Les Nordistes ont une moyenne, assez médiocre, d'un but marqué par match (19 en 19 matchs). Espérons donc que le natif de Gonesse fasse mieux que Davel Mayela, muet depuis le début de la saison malgré 17 apparitions en championnat.

C.D.

## DÉPARTEMENT DES PLATEAUX

## Des jeunes d'Ongogni renforcent leurs liens à travers le sport

À l'initiative du Club des marcheurs de la localité, plusieurs jeunes ressortissants de cette sous-préfecture vivant à Brazzaville sont partis, récemment, du rond-point Petit-Chose, à Talangai, jusqu'à l'esplanade du CNRTV à Nkombo, dans le 9e arrondissement Djiri, en passant par l'avenue Marien-Ngouabi.

La marche a connu la participation du suppléant du député de l'unique circonscription électorale d'Ongogni, Yves Moundélé-Ngollo Ehourossia. Elle visait, entre autres, à raffermir les liens entre les filles et fils de cette sous-préfecture. « Ils ont jugé nécessaire que je sois là, parce qu'ils me voient faire du sport ailleurs. Je souhaite bon vent à leur association et chaque fois que cela sera possible, je viendrai car, se retrouver autour du sport c'est quelque chose d'important. Le sport véhicule un certain nombre de valeurs dont

l'esprit d'équipe. Je pense que toutes ces valeurs sont celles qui doivent incarner la vie d'un homme (... ) », a déclaré Yves Moundélé-Ngollo. « Grande est ma joie de constater que toute la jeunesse du district d'Ongogni est avec nous, c'est vraiment bon pour la santé », a témoigné un marcheur.

Rappelant le bien-fondé de son organisation créée en 2015, le vice-président du Club des marcheurs d'Ongogni, Nag-Patience Nyanga Ngalay, a indiqué que l'objectif principal était la pratique du sport, notamment la marche.

Notons que le général Benoît Moundélé-Ngollo, natif du district d'Ongogni, a rejoint les jeunes à l'esplanade du CNRTV. Il a salué cet élan de solidarité et de fraternité qui anime la jeunesse.

Parfait Wilfried Douniama



Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 1.000.000.000 FCFA entièrement libéré  
Siège social : résidence Gabriella B.P. 340 Pointe-Noire République du Congo  
RCCM : CG/PNR/128387  
Entreprise régie par le code CIMA et l'acte Uniforme OHADA

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Allianz Congo Assurances  
Assemblée Générale Extraordinaire

## Avis de convocation

Messieurs les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le Vendredi 15 Février 2019 à Pointe-Noire. Cette Assemblée se tiendra au siège social d'Allianz Congo Assurances à partir de 10 h 00. L'ordre du jour est le suivant :

1. Transfert de siège social.
2. Augmentation du capital.
3. Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter. Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée Générale devront être déposés ou transmis au siège social avant le jour de l'Assemblée.

La documentation relative à l'Assemblée générale est disponible pour consultation au siège de la société à l'adresse ci-dessus.

Pour le Conseil d'Administration et P.O

Joseph EYOK  
Administrateur-Directeur Général





## FORMATION QUALIFIANTE

## Près de 2311 jeunes retenus par le PDCE

**Le lancement des formations des jeunes vulnérables de la ville océane a eu lieu le 1er février, au Cefa de maintenance industrielle, en présence de Jean Ngakosso, directeur de cabinet du ministre de tutelle; Pierre Joseph Kamano, coordonnateur principal des programmes de développement humain à la Banque mondiale pour la Centrafrique et les deux Congo; ainsi que des autorités locales.**

Après le lancement du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) en 2014, co-financé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale, plusieurs insuffisances ont été constatées lors de la formation de la première vague. Ce qui a nécessité sa restructuration avec pour nouvel objectif : promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat des six mille cinq cents jeunes vulnérables vivant en zone urbaine et péri urbaine de Brazzaville et Pointe-Noire, afin d'améliorer leurs compétences sur le mar-



Une vue de l'assistance au lancement des formations de la deuxième cohorte/Adiac

ché de l'emploi et leurs revenus. « Les améliorations substantielles apportées concernent l'implication des ONG de sensibilisation et de mobilisation pour atteindre le maximum des jeunes vulnérables. Ainsi, ont été enrôlés à Pointe-Noire, 11 835 jeunes dont

10 063 éligibles pour 2311 places disponibles. Outre les onze prestataires publics et privés retenus à Pointe-Noire pour former mille sept jeunes vulnérables âgés de 17 à 30 ans dont 345 jeunes filles, le PDCE a identifié et évalué trois cent trente-deux maîtres artisans qui seront impliqués dans la formation de 1304 jeunes adolescents âgés de 16 à 24 ans dont six cent quatre-vingt-douze jeunes bénéficieront des

cours de compétences courantes et des cours d'alphabétisation. Le paiement de frais de transport et de nutrition aux jeunes bénéficiaires et maîtres artisans se fera par transfert monétaire électronique via mobile money », a dit Auxence Léonard Okombi, coordonnateur du PDCE.

Aussi, les leçons apprises de la première cohorte ont permis d'améliorer le processus de sélection des jeunes vulnérables

et des prestataires de formation, d'accroître l'offre de formation avec la prise en compte d'autres filières et la participation des structures publiques du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, s'est félicité Pierre Joseph Kamano. « Nous espérons que cette deuxième cohorte bénéficiera d'une formation plus alignée avec les besoins individuels de chacun et les perspectives d'emploi des différents bénéficiaires afin qu'ils soient mieux outillés pour participer aux défis économiques du pays et ceux de leurs familles », a-t-il déclaré, avant de se réjouir de la participation des structures du ministère de tutelle telles les Cefa et les lycées techniques et professionnels.

Les bénéficiaires, par le biais d'une de leur représentante, ont loué l'initiative qui va faciliter leur insertion sur le marché du travail à travers l'emploi salarié et l'auto emploi grâce aux formations qui leur seront dispensées par les prestataires qui ont demandé aux jeunes de mettre en avant la discipline, la volonté et la persévérance au cours de leur apprentissage.

**Hervé Brice Mampouya**

## HUMEUR

## L'indifférence des parents et des chefs de bloc face au phénomène « bébés noirs »

Le banditisme qui a pris corps dans les villes congolaises ne cesse chaque jour d'étendre ses tentacules. En dépit des efforts de la force publique de l'enrayer, le phénomène « bébés noirs », « koulouna », « Américains », « Armée des rails », ... prend de plus en plus de l'ampleur, comme si les acteurs étaient des extra-terrestres. Pourtant, les jeunes délinquants qui terrorisent aujourd'hui nos agglomérations sont tous issus chacun d'une famille et habitent dans nos quartiers, zones et blocs. Ils s'organisent en groupe, au vu et au su de leurs parents et des chefs de bloc, zone ou quartier pour commettre leur forfait, sans qu'ils ne soient inquiétés.

Nombreux sont les parents qui sont bien au courant des agissements blâmables de leurs enfants mais n'osent pas ouvrir la bouche, combien même ceux-ci entrent ivres à la maison après la consommation des alcools et des drogues de tous genres. Ils sont incapables de signaler les faits et gestes de leur progéniture à l'administration de base ou à la force publique, alors qu'ils ne devaient pas se lasser d'appuyer cette dernière dans la lutte qu'elle mène pour démanteler tous les réseaux de ces malfaiteurs.

Ces fameux « bébés noirs » opèrent toujours en groupe avec différentes armes blanches, s'attribuant des sobriquets ridicules qui renseignent sur leur nature et connus des parents, mais sans que ces derniers puissent les interpeller. Comment un enfant peut-il se faire appeler « Boit mal », « Assassin », « Machette noire », « Sans pitié », etc., sans que cela n'attire l'attention de son environnement immédiat ? En tout cas, l'on est tenté de se convaincre de la complicité des parents devant l'ampleur de ce phénomène.

« Nous craignons aussi d'être surpris un jour par ces jeunes », disait un chef de bloc à la population. Alors, si ces chefs tiennent de tels propos, que fera alors la population ? Et pourtant, les lieux où ces jeunes se droguent sont connus d'eux. Ces derniers temps, ces bandits se passent pour des élèves, prenant d'assaut, à la fin des cours, des entrées des écoles pour ravir des téléphones et de l'argent aux vrais élèves. Cela se passe souvent au niveau des écoles qui bordent des voies bitumées. Alors parents, chefs de quartier et de bloc, dénonçons ce phénomène. Sinon, il persistera et ce sont les paisibles citoyens qui en paient le prix.

**Faustin Akono**

## VIE DES PARTIS

## Le PCT-Pointe-Noire assainit l'école du 5-février 1979

**En prélude à la célébration de la date du 5 février 1979, sous l'égide de Victor Foudi, président de la fédération du Parti congolais du travail (PCT) de la capitale économique, les membres de cette formation politique ont nettoyé, le 2 février, l'école éponyme située dans le premier arrondissement, Emery-Patrice-Lumumba.**

Dégageant l'importance de l'opération, Victor Foudi a rappelé qu'elle répondait aux orientations de la direction générale de son parti et aussi à celles du gouvernement a consacré chaque premier samedi du mois à la salubrité autour et au sein des édifices publics. « Dans le cadre de la réalisation des festivités marquant l'an quarante du mouvement du 5 février 1979, la direction

politique du PCT a instruit toutes les fédérations pour que cette journée du 2 février; nous soyons en harmonie avec le gouvernement pour réaliser effectivement la propreté autour et au sein des édifices publics. À cet effet, le PCT-Pointe-Noire a pensé qu'il fallait marquer cette journée par la salubrité au sein de l'école primaire et du collège 5-février 1979. », a-t-il indiqué

De son côté, Jean Théophile



Les membres du PCT/Pointe-Noire assainissant l'école du 5-février 1979

Ilobakima, secrétaire chargé à l'organisation et des ressources humaines de la fédération PCT-Pointe-Noire, a déclaré : « Le choix de cette école est lié au nom du 5-février 1979 qu'elle porte. Et il faut noter que le parti envisage de faire de cet établissement une véritable école, en rapport avec cette date », a déclaré l'orateur.

Le mouvement du 5 février 1979, a-t-il poursuivi, a une signification historique car, après l'assassinat du président Marien Nguabi, le Comité militaire du parti mis en place avec la mission particulière de préparer ses obsèques était resté en place de 1977 à 1979, confisquant ainsi le pouvoir. Aussi le Comité central du PCT avait-il décidé de remettre les choses en place.

Jean Baptiste Mavoungou, directeur du Collège d'enseignement général 5-février 1979, a salué le geste de la fédération PCT/Pointe-Noire. « C'est un sentiment de joie qui nous anime en ce moment où notre établissement a été choisi pour cette opération de salubrité. Ainsi donc, notre souhait c'est de voir cette école être réhabilitée par les autorités afin que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions », a-t-il conclu.

**F.A.**



## CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 2

## AS Elbo veut jouer les premiers rôles

Le club du district d'Ignié, dans le département du Pool, va consacrer la saison à un seul objectif : obtenir le ticket qui lui permettra de monter en ligue 1.

L'Association sportive Edith-Lucie-Bongo-Ondimba (AS Elbo) ne jouera pas les figurants cette saison, à en croire son président, Franck Nkaba. « Nous allons donner le meilleur de nous-mêmes pour que l'équipe termine le championnat national ligue 2 dans le carré d'as avec en main le ticket pour la division supérieure, l'année prochaine », a-t-il indiqué. AS Elbo figure parmi les vingt équipes de la zone A constituée de celles de Brazzaville et du Pool. L'année dernière, le club a terminé seizième au classement en dix journées disputées. Le championnat national ligue 2 n'est pas arrivé à son terme. Pour atteindre l'objectif majeur fixé, le président de l'AS Elbo

lance un appel aux sponsors pouvant accompagner les dirigeants qui souvent font tout eux-mêmes. Il a, par ailleurs, profité de l'occasion pour remercier les personnes de bonne foi qui ont permis à cette équipe, créée en 2015, d'atteindre son niveau actuel. « Le nom que le club porte est une manière pour la jeunesse sportive d'Ignié de rendre perpétuellement hommage à Edith Lucie Bongo Ondimba, pour son œuvre de paix, d'unité et de fair-play », selon Franck Nkaba. C'est donc sur le terrain que le public sportif jugera ce club qui nourrit de grandes ambitions cette saison.

Rominique Makaya



L'équipe de l'AS Elbo dispute sa deuxième saison en ligue 2

## COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

## L'AS Otoho tenue en échec par la Renaissance sportive de Berkane

Le représentant congolais a, dans les derniers instants du match qui l'opposait au club marocain, le 3 février à Owando, manqué l'occasion de prendre seul la tête de son groupe. Il n'a pas pu faire mieux qu'un match nul d'un but partout face à son adversaire.



L'équipe Otoho/Kwamy

Dans le groupe A, les points ont été vendus cher lors de la première journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la confédération, d'autant plus qu'il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu entre Hassania US Agadir et le Raja athlétique club. Ces deux clubs marocains se sont également quittés sur le score identique d'un but partout.

Pour sa première apparition dans la phase de poules d'une compétition africaine, l'As Otoho était pourtant si proche du but : gagner les trois premiers points sur les neuf possibles à la maison. Malheureusement, sa calebasse s'est cassée au seuil de la porte. En effet, l'unique représentant congolais encore resté en lice a connu un match à plusieurs temps. Ballottée pendant le dernier quart d'heure de la première

mi-temps, l'AS Otoho est parvenue à faire douter Renaissance Berkane en ouvrant le score à la 45e mn, par l'entremise de Cabwey Kivutuka. Dans la foulée, elle concède un penalty de l'égalisation que Mohamed Aziz n'a pas su exploiter. Les Congolais ont fait le dos rond durant toute la seconde période, résistant parfois aux assauts des Marocains mais le même scénario de la fin de la première période s'est retourné contre eux.

Sur un corner assassin à la 89e mn, Mohamed Aziz a remis les deux équipes à égalité. L'AS Otoho qui perd ses deux premiers points à domicile a l'obligation de les conquérir au Maroc, d'abord le 13 février contre le Raja de Casablanca (tenant du titre) et, le 24 février, face à Hassania Us Agadir. Pour le moment, rien n'est perdu

puisque dans ce groupe, aucune formation n'a pris le dessus sur l'autre.

Dans le groupe B, les Nigériens de Rangers international FC Enugu ont dominé Salitas FC 2-0, prenant ainsi la tête de la poule. Le club sportif Sfaxien est allé s'imposer sur le terrain de l'Etoile sportive de Sahel 1-0. Zesco United a pris une option dans le groupe C en battant Nkana FC 2-0. El Hilal s'est contenté d'un score étriqué 1-0 pour battre Asante Kotoko. Dans le groupe D, Gort Mahia a pris le meilleur sur Zamalek 4-2 puis Nasr athlétique Hussein Dey a eu raison de Petro atletico 2-0.

James Golden Eloué

## MUSIQUE

## Doudou Copa structure son groupe

L'artiste musicien, président de l'orchestre éponyme, s'apprête à mettre sur le marché du disque l'album «Loin des barreaux» composé de quatorze titres. En prélude à la sortie de cet opus prévue pour fin mars, il vient d'organiser son staff.

D'après les explications du chargé à la communication, Austère Makassela Lemaxi, la mise en place du bureau s'explique par le fait que quand Doudou Copa quitte Extra musica, il a évolué en solo, entouré juste de quelques amis. Le staff dirigeant mis en place a pour but d'organiser les concerts et autres contrats de l'artiste et de son orchestre, a-t-il souligné.



« Si hier, l'artiste pouvait se faire produire individuellement, rien que par un simple contact direct à l'issue d'un appel, dorénavant, les choses changent. Quiconque veut produire Doudou Copa, quelles que soient ses affinités avec lui, doit passer par le bureau qui vient d'être mis en place. C'est à ce bureau d'organiser les activités de l'orchestre et de l'artiste. Doudou Copa a maintenant deux managers. Au niveau du Congo et de l'Afrique, c'est Willy Tati Bouandji qui s'occupe de toutes ses productions. En Europe

et autres continents outre l'Afrique, c'est Firro Itoumou », a indiqué Austère Makassela Lemaxi.

Le bureau mis en place est présidé par Doudou Copa lui-même. Roméo Ngué en est le secrétaire général et Stève Obongono le secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation et l'événementiel. Willy Tati Bouandji s'occupe du management et productions au Congo et en zone Afrique pendant que Firro Itoumou est chargé de la même mission pour Paris et la zone Europe. Le chargé à la communication est Austère Makassela Lemaxi ; celui de la stratégie Aki Bercley Malonga et le porte-parole du groupe est Gonzalez Auyoma.

Quant au programme de l'artiste musicien, après le spectacle donné le 2 février, à l'espace Peniche Anako au 34 Quai de Loire, Paris (France), une production de So'Art, Doudou Copa sera de nouveau à Paris le 15 février, en concert Saint Valentin au 40 rue de la Gitonnière Joué-Lès-Tours, une production de Junior Okabé et Oncle Matondo. Le 8 mars, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, l'artiste et son groupe éponyme seront à Impfondo (département de la Likouala) en présence de la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso. L'événement se tiendra sur le thème «L'implication de la femme congolaise dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire des produits de base».

Bruno Okokana